

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 12 NOVEMBRE 2001

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 31 octobre 2001, accompagnée d'un ordre du jour comportant 121 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 1 objet.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 41 présents.

Présidence de M. DI RUPO, Bourgmestre ;
Présents : M. R. BIEFNOT, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, Echevins ;
MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ALLART,
B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, ~~M. TAQUIN~~, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MALAISE, MM. ~~SPEER~~, MILLER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, ~~Mme KAPOMPOLE~~, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. VISEUR, ~~LECOCQ~~, Conseillers et
M Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Mes Chers Collègues, je vous prie d'avoir l'amabilité de bien vouloir excuser le retard d'une partie du Collège et également mon retard personnel. Ceci est dû à plusieurs événements - ceux que vous connaissez - et, beaucoup plus modestes, d'autres que vous aurez à connaître. A cet effet, acceptez-vous que j'inscrive un point 123 qui serait un point d'information sur les projets des Grands Prés? Donc, comme c'est une information, je pense que cela ne doit pas poser de problème et il me semble que je dois vous tenir informés. Donc, nous le verrions une fois que l'on a épuisé notre ordre du jour et avant le huis clos. Ou bien, on peut le faire directement, peut-être à la fin de mes propres points, ce qui est plus simple ?! Si vous acceptez, on ajoute un 123^e objet, information Grands prés et je le présente immédiatement dans le cadre de mes propres dossiers. Alors, tout d'abord, je voudrais excuser l'absence de M. TAQUIN et saluer, ce que nous faisons rarement, mais, quand on m'autorise à le faire, parmi le public, la présence de M. LIALY que je vois, qui est Secrétaire Général de la Mairie de Gagnoa, qui est une commune, une ville de Côte d'Ivoire et qui est venu faire un stage dans notre Ville de Mons et que je salue très cordialement. A cette occasion, je salue le maire et aussi le Président de la République de Côte d'Ivoire, tant qu'à faire, puisque c'est une personnalité que j'ai la chance de connaître personnellement. Alors, mes Chers Collègues, d'abord, le procès-verbal est à votre disposition, donc n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou modifications ! Il est ici, s'il n'y a pas la moindre

remarque de faite d'ici la fin du Conseil communal, il sera considéré comme approuvé. On me demande aussi que le point 94 passe après le point 97.

1^{er} objet : POLICE - CIRCULATION

- a) Terril de l'Héribus à Cuesmes. Abrogation de la délibération du 10.9.1996 confirmant à l'époque l'arrêté d'urgence pris le 19.7.1996 précisant les interdictions d'y circuler. 7^e 6002/CU/OD

ADOPTE à l'unanimité – 1^{ère} annexe

- b) Maisières. Cité des Epinois. Réglementation de la circulation. 7^e 6002/MAIS/11

ADOPTE à l'unanimité – 2^e annexe

- c) Mons. Place de Vannes. Adaptation du carrefour giratoire à la nouvelle réglementation. 7^e 6002/377

ADOPTE à l'unanimité – 3^e annexe

- d) Harveng. Rue Cardinal Mercier. Réglementation du stationnement au droit de l'accès carrossable de l'immeuble n° 10. 7^e 6002/HARV/6

ADOPTE à l'unanimité – 4^e annexe

- e) Mons, rue des Canoniers. Instauration de deux emplacements de stationnement « handicapés » le long de l'immeuble n° 1. 7^e 6002/58

ADOPTE à l'unanimité – 5^e annexe

- f) Jemappes. Avenue Maréchal Foch. Instauration d'un emplacement de stationnement « handicapés » à hauteur de l'accès carrossable de l'immeuble n° 739. 7^e 6002/J/89

ADOPTE à l'unanimité – 6^e annexe

- g) Cuesmes, rue de Cibly. Instauration d'un emplacement de stationnement « handicapés » le long des immeubles n°s 186 et 188. 7^e 6002/C/22

ADOPTE à l'unanimité – 7^e annexe

h) Cuesmes, rue de l'Aviation. Instauration d'un emplacement de stationnement pour handicapés le long de l'immeuble n° 27. 7^e 6002/C/4

ADOPTE à l'unanimité – 8^e annexe

i) Flénu, rue du Moulin d'En Haut. Instauration d'un emplacement de stationnement « handicapés » le long de l'immeuble n° 13. 7^e 6002/J/97

ADOPTE à l'unanimité – 9^e annexe

M. BEUGNIES, Conseiller communal : Pour ce qui concerne les points concernant les emplacements pour handicapés, je voudrais faire une remarque. Bien entendu, ce sera oui, mais je profite de cette occasion, pour faire la remarque suivante et de vous rendre attentif à un fait. Le 9 mai 2000, j'avais inscrit à l'ordre du jour ceci : « Ciplly, rue Hauzeur, demande d'instauration d'un stationnement pour handicapés face à l'immeuble n° 41, demande de suppression du stationnement alternatif ». C'est un point que j'avais inscrit moi-même à l'ordre du jour, donc, le 9 mai 2000. Ce point a été voté à l'unanimité du Conseil communal où vous étiez présent, M. le Bourgmestre, cela a été voté. Or, il n'y a toujours pas d'instauration d'un stationnement pour handicapés face à l'immeuble n° 41. Alors, j'insiste, parce que, évidemment, il en va de la responsabilité du Collège des Bourgmestre et Echevins et en effet, puisque vous n'êtes pas sans savoir, M. le Bourgmestre, que l'article 123 de la Loi communale, je cite, dit ceci : « le Collège des Bourgmestre et Echevins est responsable de la publication et de l'exécution des résolutions du Conseil communal ». Or, ici, manifestement, ce point, voté à l'unanimité, n'a pas été exécuté. Alors, après enquête, il s'avère qu'il y a, dans les services responsables, un frein. Alors, je ne citerai pas de nom, parce que nous sommes ici en séance publique, mais, M. le Bourgmestre, je vous prie d'être vigilant sur ce point-là. Au prochain Conseil communal, j'inscrirai ce point, en huis clos, pour citer les personnes de l'Administration qui sont responsables de cet état. Je vous remercie.

M. DI RUPO, Bourgmestre : M. le Conseiller, je vous remercie de votre intervention. Je ne connaissais pas la portée de vos propos, mais vous êtes libre d'exprimer toute opinion. Je prends acte et veuillez m'excuser si je ne connais pas l'état de réalisation de l'ensemble des décisions, mais je vais demander un tableau de bord pour bien vérifier et pour ne pas risquer d'être condamné un jour pour ne pas avoir exécuté une décision ; mais, il va falloir que je fasse ce tableau pour toutes les décisions prises par le Conseil communal , les décisions

exécutées par le Collège, les nouvelles décisions de cette législature et le nouveau Collège, ce qui, à mon avis, prendra un certain temps, mais avec l'informatisation, on devrait y parvenir. Ceci étant, pour ces places de stationnement, je vous confesse mon ignorance quant à savoir si, réellement, dans cet endroit, on a installé ou pas, mais je vous fais confiance quant au niveau de l'information, je vous promets que, dès demain, j'interroge les services, via M. le Secrétaire communal ici présent et qui, lui, exécute sans délai ce que le Conseil indique et nous nous permettrons de vous faire un rapport, au plus tard, lors du prochain Conseil communal en espérant que, d'ici là, on peut avancer sur le plan matériel. Est-ce que cela peut vous convenir ?

M. BEUGNIES, Conseiller communal : Mais, tout à fait, M. le Bourgmestre. Je suis au courant des responsables, mais je ne peux pas les citer ici, bien entendu.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Mais je ne vous demande pas de dire quoi que ce soit. Je prends acte de ce que vous me dites et je vous promets d'investiguer.

- j) Avis sur la proposition ministérielle visant à modifier l'Arrêté ministériel du 16.4.1994 relatif au stationnement des véhicules à Mons – R50 – Boulevards de Mons. 7^e 6002/R 50

ADOPTE à l'unanimité – 10^e annexe

- k) Mons, Boulevard Winston Churchill (allée latérale intra-muros). Réglementation du stationnement aux abords de la Prison de Mons. 7^e 6002/46

ADOPTE à l'unanimité – 11^e annexe

- l) Confirmation de l'arrêté d'urgence pour les rues du Marché au Bétail et des Passages. 7^e 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité – 12^e annexe

- m) Confirmation de l'arrêté d'urgence suite à un effondrement sur collecteur survenu à Jemappes, rue des Représentants, 26. 7^e 6002/JEM/124

ADOPTE à l'unanimité – 13^e annexe

n) Confirmation de l'arrêté d'urgence suite à un effondrement sur collecteur survenu à Mons, rue de la Grande Triperie, 40. 7^e 6002/364

ADOPTE à l'unanimité – 14^e annexe

o) Confirmation de l'arrêté d'urgence suite à la réfection d'un effondrement d'égout rue de la Clef, à hauteur de la place du Marché aux Herbes. 7^e 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité – 15^e annexe

p) Confirmation de l'arrêté d'urgence suite à une fuite de gaz, survenue à Mons, rue des Canonniers, 2. 7^e 6002/58

ADOPTE à l'unanimité – 16^e annexe

2^e objet : PERSONNEL NON ENSEIGNANT. Statut administratif. Modification. 1^e RGB/STAT/3

ADOPTE à l'unanimité – 17^e annexe

3^e objet : PERSONNEL NON ENSEIGNANT. Octroi de titres-repas pour l'année 2002. 1^e 4931

ADOPTE à l'unanimité – 18^e annexe

4^e objet : BOURGMESTRE ET ECHEVINS. Pécule de vacances. Fixation de la date de prise de cours de la période de référence. 1^e 18/CBE/Tr

ADOPTE à l'unanimité – 19^e annexe

5^e objet : BOURGMESTRE ET ECHEVINS. Allocation de fin d'année. Fixation de la date de prise de cours de la période de référence. 1^e 18/CBE/Tr

REMIS

6^e objet : Autorisation de se constituer partie civile contre une personne présumée responsable du chef de dépôts clandestins d'immondices. Contentieux RECPFAC

ADOPTE à l'unanimité – 20^e annexe

7^e objet : Autorisation de se constituer partie civile contre un membre du personnel faisant l'objet d'une instruction judiciaire. Contentieux INSTPUB

ADOPTE à l'unanimité – 21^e annexe

8^e objet : Service Incendie. Acquisition d'une camionnette pour le service incendie. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. SI Bud.Ext.2001

ADOPTE à l'unanimité – 22^e annexe

123^e objet : Développement du site des Grands Prés. – Proposition de la S.A. CORA – Information.

M. DI RUPO, Bourgmestre : J'en viens, maintenant, à l'information que je voulais vous fournir. Mes Chers Collègues, le Collège vient de recevoir, il y a un peu moins de deux heures, un courrier de la Société Cora City. Et nous pensons que nous nous devons de vous en informer, sans délai, et peut-être d'organiser, entre nous, une méthodologie de travail. En fait, en résumé, mais je vais vous lire la lettre dans son entièreté, Cora City propose, ni plus, ni moins, de racheter le hall multifonctionnel et de transformer ce hall en supermarché, étant entendu que, pour ce faire, il y a à décider une modification partielle du plan communal d'aménagement. Je vous lis la lettre : « Monsieur le Bourgmestre, nous prenons la liberté de vous adresser le présent courrier pour vous faire part du plus grand intérêt de la s.a. CORA à la reprise du hall multifonctionnel que votre Ville érige pour l'heure sur le site des Grands Prés, en vue de l'affecter, après transformation et extension, à un hypermarché à l'enseigne de notre société. Nous joignons à la présente un plan de principe – je viens d'y jeter un coup d'œil – de notre projet qui vous permettra de constater qu'à partir du bâtiment actuel, nous devons construire tout autour une extension de l'aire de vente – 2.500 m² – des ateliers de produits frais – 2.500 m² – des réserves épicerie, textile et bazar – 4.100 m² au total et aménager des cours de livraison de 3.500 m² et un parking de +/- 1.600 places ». En d'autres termes, il n'y aurait, selon ce projet, dont on prend connaissance, pas de galerie commerçante, à proprement parler. « Une telle opération nécessiterait la modification très partielle du PCA n° 34, suivie de l'octroi des autorisations nécessaires. Si la Ville devait être intéressée par le projet de notre société, nous serions disposés à signer très rapidement une convention de reprise du hall multifonctionnel à l'usage d'hypermarché, aux conditions suspensives et cumulatives suivantes :

1° délivrance des autorisations nécessaires à la réalisation et à l'exploitation de notre projet devenues définitives en ce sens qu'elles ne peuvent plus faire l'objet de recours administratifs organisés ni de recours devant le Conseil d'Etat ou que ces recours auraient été rejetés ;

2° délivrance des autorisations correspondant au plan joint en annexe : extension des bâtiments, parking, etc ;

3° modification partielle du PCA n° 34 reprenant le projet de la s.a. CORA et remplaçant par d'autres affectations urbanistiques l'hypermarché et la galerie marchande actuellement prévus. Cette révision partielle du PCA sera devenue définitive en ce sens qu'elle ne pourra plus faire l'objet de recours devant le Conseil d'Etat ou que ces recours auront été rejetés ;

4° exclusivité dans le périmètre du PCA n° 34 de façon à exclure la possibilité de réaliser, dans ce périmètre, tout autre projet similaire en tout ou en partie, à celui de l'hypermarché et de la galerie marchande actuellement prévus. *En d'autres termes, c'est soit le projet de Forum Invest, soit le projet qu'il propose !*

5° maîtrise foncière de la s.a. CORA sur tous les terrains concernés par son projet, ce qui inclut les terrains qui seront nécessaires à l'extension des parkings dont il a été question ci-avant ; et enfin, reprise des obligations financières de la Ville relatives au hall multifonctionnel, à des conditions de marché et sous réserve que la s.a. CORA puisse déduire la TVA afférente à l'investissement et qu'un accord global puisse intervenir avec l'organisme financier.

En ce qui concerne la partie de l'immeuble affectée aux archives du Royaume, dans l'ignorance des liens juridiques y relatifs, nous précisons seulement à ce stade-ci, que notre offre ne recouvre évidemment pas cette partie de l'immeuble, étant entendu que nous sommes bien sûr disposés à apporter toute la collaboration nécessaire aux questions qui se posent habituellement là où existe une situation de copropriété. Dès à présent, nous avons commandé une étude destinée à confirmer la faisabilité commerciale du projet dans le site ainsi transformé, ainsi que l'impact que notre projet aurait sur le commerce environnant. Cette étude sera disponible dans le mois. – *On me dit qu'elle sera disponible avant la fin de ce mois.* – De manière générale, la mise au point de la convention dont il est question nécessite que nous soyons en possession des résultats de cette étude et que nous recevions communication de l'ensemble des documents qui doivent nous permettre de cerner très précisément nos engagements, plans, etc, Nous restons, bien entendu, à votre disposition, etc... » Voilà, Chers Collègues, ce que je vous propose. Je vous propose d'écouter ces personnes, à l'instar de ce que nous avons fait pour Forum Invest. Donc, si vous acceptiez, on peut très bien tenir une séance commune de Commission, pour qu'ils puissent venir présenter

à tout un chacun quels sont leurs souhaits, leur vision des choses, et nous pourrions peut-être tenir un Conseil communal particulier entre celui-ci et le prochain, et j'aurais proposé le 3 décembre. Le 3 décembre, nous pourrions avoir une première discussion, peut-être pas des orientations définitives et si ce n'était pas possible pour le 3, on garderait le 9. Mais, est-ce que vous accepteriez que l'on puisse organiser entre nous, une séance toutes sections, je pensais pour le 30 novembre ou le jour qui précède. On a Conseil de Police à 17 h 30, donc, on pourrait à 19 h, tenir une séance toutes sections confondues et permettre à ces personnes de venir présenter leur projet et puis, nous aviserions et on garderait deux dates, l'une pour un Conseil communal que je qualifierai presque d'informel ou bien l'autre au cours de laquelle on en discuterait tout simplement, soit le 29. Est-ce que cela peut vous convenir ? Oui, je vous en prie.

M. VISEUR, Conseiller communal : Excusez-moi, vous m'avez donné la parole ? Excusez-moi, je n'ai pas entendu !

Ecouter les personnes, bien sûr, moi, je trouve qu'on doit le faire. Sur la date, il reste à voir si c'est la bonne date, maintenant mener un débat, il ne faut sûrement pas que l'on improvise, c'est-à-dire que si on lance un débat exclusivement sur l'audition de quelques personnes qui sont partie prenante à l'affaire, donc qui n'ont pas un avis objectif, qui ne mènent pas une étude objective et impartiale sur le projet puisqu'ils défendent leur projet et si c'est là-dessus qu'on mène un débat, cela me paraît tout à fait improviser les choses. C'est-à-dire qu'après les avoir entendus, il faudrait que le Collège, les services du Collège, en s'adjoignant peut-être des services extérieurs, puissent faire une évaluation de ce que ce projet peut avoir comme impact sur le budget, sur le commerce du Centre, sur le fait que disparaît, à ce moment-là, la possibilité d'avoir un hall d'expositions puisque l'autre est démoli et que celui-là, on ne l'aurait pas. Donc, tout cela a des effets, des effets induits et on ne peut pas improviser un débat en séance publique simplement après avoir entendu une des parties. Il faut qu'entretemps, le Collège monte un dossier qui nous est communiqué et qu'avec ce dossier qui représenterait en quelque sorte les options du Collège, nous puissions discuter, nous concerter entre nous. Evidemment, nous concerter, cela signifie interroger aussi des personnes extérieures qui peuvent nous servir dans chacun des groupes de personnes de référence. Donc il ne faut pas mener cela à la charge de cavalerie. Faire une audition et tout de suite tenir un débat sans avoir vraiment instruit un dossier, cela ne me paraît pas bon.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Bien, y a-t-il d'autres remarques ? Oui, je vous en prie, Monsieur HAMAIDE.

M. HAMAIDE, Conseiller communal : Monsieur le Bourgmestre, je voulais dire quelque chose du genre de ce qu'a dit Monsieur VISEUR, discuter sans dossier, je ne l'ai jamais admis d'une part et ce n'est pas démocratique d'autre part.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Bien entendu, d'accord !

M. HAMAIDE, Conseiller communal : Alors, je crois qu'il faudrait donner un éclairage à ces propositions par une analyse sous les différents aspects juridiques, urbanistiques, économiques et autres qui nous éclaireraient nous aussi – puisqu'on est surpris, c'est vrai, moi, pas trop parce que je savais l'attitude de CORA, par ailleurs – mais discuter, cela va de soi mais sur quelque chose de concret.

M. DI RUPO, Bourgmestre : OK, vous avez raison ! Donc, je vous suggère, Chers Collègues, de garder la date du 29 novembre à 19h..., je pense que 19h00 pourrait convenir – donc 1h30 pour le Conseil de police – donc je propose 19h00 ! Cela peut vous convenir ?

M. VISEUR, Conseiller communal : Bien sûr, mais nous apprenons « incidemment » qu'il y a un Conseil de police ce jour-là.

M. DI RUPO, Bourgmestre : « Incidemment », cela je ne le sais pas, vous serez, à mon avis, convoqué. En tout cas, moi, c'est dans mon agenda.

M. VISEUR, Conseiller communal : Vous, vous savez qu'il y a un Conseil de police et nous, on ne le sait pas encore. On peut l'inscrire aussi ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oui, selon moi, 17h30, Conseil de police, et donc, on tiendrait à 19h00, dans la foulée, une Commission, comment dirais-je, toutes commissions confondues et où on permettrait donc à ces personnes de se présenter, de présenter leur projet, ceci étant, n'excluez pas le 3 et donc, on verra d'ici la fin de la semaine, simplement parce que j'avais l'intention de vous communiquer le rapport du réviseur, si nous l'avons dans les délais prescrits, c'est-à-dire milieu de la semaine prochaine, pour que nous puissions avoir un

premier débat d'orientation sur le rapport du réviseur, donc je ne suis pas certain de pouvoir en disposer milieu de la semaine prochaine. Mais, le 3 décembre est une date possible et donc, simplement, ne prenez pas d'engagement définitif, laissez libre cette date à votre agenda et si nous sommes en mesure de présenter le rapport du réviseur, je pense qu'il mérite une discussion pour autant qu'on puisse vous l'envoyer dans les délais prescrits par la Loi. Ca va ?

M. COLLETTE, Conseiller communal : Monsieur le Bourgmestre, je vois très bien ce genre de démarche de CORA, la guerre des marchés est effectivement poussée à son paroxysme et il me paraît que la loyauté des affaires commande que, à l'égard du hall multifonctionnel, je ne donne pas mon opinion sur le fait que cela soit une bonne solution ou non de se priver de ce hall multifonctionnel mais la loyauté exige et commande, me semble-t-il, que le partenaire de la Ville depuis plusieurs années qui est Forum Invest, soit amené à faire la même proposition.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Bien entendu ! Donc nous allons non seulement communiquer mais nous avons eu l'élégance, Monsieur COLLETTE, par loyauté puisque nous avons reçu, je vous dis ce courrier il y a à peine quelques heures, avant même que le Conseil ne se tienne, vous imaginez, que par loyauté, correction, nous avons signalé la chose au responsable de Forum Invest et que bien entendu, Forum Invest aura l'occasion non seulement de faire valoir ses arguments mais de nous revoir s'il le souhaite car ceci, comme vous l'indiquiez tout à l'heure, mérite une analyse détaillée des deux projets et il faudra que nous fassions, et c'est bien le sens du travail que nous devons accomplir, les avantages et les inconvénients des deux propositions et en faire, comment dirais-je, une analyse extrêmement fouillée pour voir « in fine » quelle est, parmi les deux solutions, celle qui est la plus intéressante pour l'ensemble de la Ville et cela, c'est un travail, effectivement, qui va nécessiter, à mon avis, plusieurs semaines, si pas, plusieurs mois. Et dès lors, il n'est pas du tout question de, comment dirais-je, d'une décision de quelque nature que ce soit, mais la différence entre nos séances de commissions très techniques et une séance du Conseil communal, c'est que les séances de commissions sont confidentielles et que je sais qu'un certain nombre d'entre vous aime que l'on sache les propos qu'ils peuvent tenir dans un débat comme celui-là et donc, je pensais que vous auriez été intéressés à pouvoir en débattre avant d'entamer la procédure d'analyse des deux projets mais je pense que nous pouvons très bien en convenir entre nous et faire les démarches qui s'imposent car, de toute évidence, les deux projets, à supposer que les deux puissent être pris en considération, vont devoir faire l'objet d'une analyse extrêmement détaillée, fouillée car il y a des impacts et des conséquences de plusieurs natures que nous

devons apprécier. Bien, donc, mes Chers Collègues, nous nous verrons, le 29 novembre, pour une séance toutes commissions confondues. En ce qui concerne le réviseur, si nous avons des indications, on vous enverra une convocation à temps pour le 3, sinon nous gardons la date comme prévue initialement qui est le 17 décembre. OK ! Merci beaucoup. On continue si vous le voulez bien.

Entrée de Monsieur SPEER = 42 présents

9^e objet : Archives Communales – Travaux d'aménagement et sécurité. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/01.104.005.00.AS

Mme MALAISE, Conseillère communale : S'il vous plaît, eh bien, après votre scoop, c'est difficile de se lancer mais je vais le faire quand même. Je vais poser deux questions d'ordre général sur une ligne importante qui ressort de l'ensemble des dossiers travaux qui arrivent ici ce soir. Il y a 75 dossiers qui impliquent des dépenses fort diverses, des petits montants, 100.000 francs jusqu'à 40.000.000, très souvent sans subsides. Il y a des dossiers courants, d'entretien de bâtiments, d'entretien de voiries, de trottoirs, de cours d'eau mais surtout quand même un gros poids financier pour des dossiers d'équipements, d'achats de matériel. Donc, on voit ici la première trace de la création des futures cellules de proximité. Ces cellules qui seront attachées à un morceau du territoire montois et qui rempliront des missions relatives au cadre de vie : la propreté, le petit entretien d'espaces verts, de voiries ou de bâtiments. Donc, on va faire 5 cellules de proximité ; cela signifie, bien sûr, multiplier les bâtiments, les véhicules, l'outillage et généralement, il n'y a pas de subsides pour cela. Vous avez fait une opération blanche au budget, cela veut dire qu'on a retiré encore pour plusieurs dizaines de millions de travaux dans ce qui était prévu. Déjà, pour le tout premier budget qu'on a présenté, il y avait une annexe de travaux urgents réservés aux exercices futurs et à chaque modification budgétaire, on a dû reporter, vous avez décidé de reporter un certain nombre de dossiers pour réaliser d'autres projets et donc, j'ai interrogé Monsieur l'Echevin du Cadre de Vie sur la méthode et les lignes politiques qui président à ces choix difficiles, trouver les dossiers urgentissimes parmi tous les dossiers urgents et j'ai eu ma réponse mais je trouve important qu'elle fasse l'objet d'une certaine publicité et donc, je voudrais que Monsieur l'Echevin nous réexplique ici comment vous avez choisi les travaux à reporter et ceux à garder, c'est ma première question, les choix. Ma deuxième, elle a trait à la programmation dans le temps de la mise en œuvre de ces cellules de proximité, quand est-ce qu'elles se mettent au travail parce que si nous achetons maintenant l'équipement, est-ce que cela veut

dire que ces équipes vont être opérationnelles déjà début 2002 ? Est-ce que les bâtiments sont prêts à les recevoir ?, Est-ce que le personnel est déjà prêt à fonctionner dans cette nouvelle formule ?, Est-ce que les hommes et les femmes qui vont travailler là ont la polyvalence déjà nécessaire, parce que le cadre de personnel restera le même, cela veut dire que pour atteindre les objectifs et remplir les missions, au niveau des ressources humaines, il va falloir une bonne polyvalence des équipes. Donc, je résume un petit peu pour bien pointer la deuxième question, si vous avez, maintenant, globalement, résolu les problèmes humains, je comprends qu'on achète les équipements parce que c'est urgent, parce que les cellules vont se mettre au travail et si vous me dites : « Ah non, les cellules, ce sera pour dans 6 mois ou dans 1 an », dès lors, nous comprendrions mal que des travaux urgents soient reportés puisque l'équipement des cellules ne le serait pas lui-même. Je vous remercie.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Madame, je cède la parole à Monsieur l'Echevin.

M. BIEFNOT, Echevin : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Eh bien, Madame MALAISE, comme j'ai eu l'occasion de le signaler, évidemment, le Collège, je n'ai plus la date en tête, avait organisé une séance spéciale de cette assemblée en vue d'envisager les moyens supplémentaires à mettre à disposition du Service des Travaux dans le cadre de la lutte pour la propreté de la Ville. Les Services ont été appelés à souhaiter dans le cadre et de la réforme – et j'y viendrai plus tard – de formuler des propositions d'acquisition de matériels pour, effectivement, doter les unités de proximité qui devraient être mises en place bientôt dans le cadre de la réorganisation du Service des Travaux. On peut estimer que les besoins, au bas mot, étaient de l'ordre d'une cinquantaine de millions. Il fallait, évidemment, faire un exercice qui était un exercice d'opération budgétaire blanche, comme vous l'avez rappelé, et donc, nous avons essayé de voir un peu dans l'ensemble des dossiers qui étaient actuellement à l'étude, quels dossiers étaient retirés ? Alors et c'est là où je reviens à l'explication que j'ai donnée, depuis d'ailleurs pas mal d'années, le Service des Travaux reçoit l'ensemble des demandes des différents services de l'Administration communale, monte ces dossiers généralement pour compte des services et puis, on suit la réalisation. Il faut savoir que chaque année, à chaque exercice budgétaire, le Service des Travaux, en fonction des projets qu'il a enregistrés, je dirais « cote » ses travaux par ordre de priorité, d'urgence et je vous l'ai dit, bien souvent, malheureusement, depuis plusieurs années, depuis de nombreuses années, l'ensemble des dossiers, ils sont tous importants mais beaucoup des dossiers sont d'une priorité quasi absolue. Malheureusement, en fonction des possibilités que la Ville de Mons a

d'investir et les charges d'emprunts qui lui sont autorisées, eh bien, un deuxième tour de table, en tenant compte réellement d'une priorité encore plus grande que la priorité 1, est apporté à ce dossier-là et le fameux Comité de la hache, évidemment, se met en place dès avant que le Collège n'ait à se prononcer. C'est aussi, en fonction, autour et dans les différents départements qui étaient demandeurs au départ, que ces priorités s'établissent et que des choix doivent s'opérer et ensuite, évidemment, même sur ce nombre déjà restreint de dossiers vient encore le choix qui est le choix du Collège et qui est proposé au Conseil communal. Parmi ces priorités, toutes, et je répète, toutes ou pratiquement tous les dossiers mériteraient d'être immédiatement mis en œuvre; mais malheureusement, comme vous le savez, nous ne pouvons pas faire plus que ce qui nous est autorisé et dès lors, seule une petite partie de ces dossiers fort importants se retrouve dans le budget extraordinaire. Ce que nous avons fait ici dans le cadre de cette modification au plan, c'est simplement d'envisager, dans les dossiers qui sont proposés et qui sont actuellement en cours, les dossiers, à l'heure actuelle, à la date pratiquement du 15 novembre, pour lesquels il n'y avait pratiquement pas la possibilité que ces dossiers aboutissent cette année, puissent être engagés cette année. Et donc, parmi ces dossiers, tous importants, les Services Techniques ont regardé l'état d'avancement des dossiers, l'état d'avancement dans le cadre des demandes de subventions, dans certains cas, état d'avancement sur le plan administratif, pour retirer un équivalent des 50 millions proposés en surplus et affectés à la propriété publique. Je suppose que j'ai essayé de répéter un peu ce que j'ai dit à l'époque. En ce qui concerne maintenant la réorganisation des travaux, je voudrais dire que c'est un travail de longue haleine et remercier l'ensemble du personnel, y compris les ouvriers, même les plus précaires de l'Administration qui, jusqu'à présent, en tout cas au cours de réunions, ont manifesté un intérêt pour cette réorganisation. C'est un travail difficile, dans la mesure où il concerne plus de 500 personnes, différentes zones d'implantation et que, tous les jours, des modifications doivent être apportées. Le souhait du Collège, et mon souhait en particulier, est que cette réorganisation se fasse avec l'assentiment d'un maximum de personnes, de ne pas forcer le destin et donc, s'il est vrai que le problème de la propriété publique qui est bien présent et qui est un défi, comme je l'expliquais la fois dernière, doit être pris à bras-le-corps au plus vite, nous voulons aussi nous donner le temps, de manière à rencontrer un peu les besoins, mais aussi les souhaits des uns et des autres. Vous avez cité la période, pour la mise en place de cette réorganisation, du début de l'année et, en tout cas, c'est le souhait que l'on a de le faire ainsi. Demain, d'ailleurs, pour votre information, auront lieu des réunions de travail - ce ne sont pas des concertations syndicales, ce sont des réunions de travail - avec des catégories du personnel, de façon à rencontrer les

problèmes qu'elles peuvent soulever ; elles ont encore lieu par après et nous continuerons la concertation avec les différentes personnes et notamment sur la faisabilité de la mise en place et, notamment, de l'application des achats qui sont prévus dans cette modification budgétaire. De manière globale, on peut penser qu'il y a, bien entendu, certaines implantations qui demanderont quelques aménagements. Ce que nous souhaitons, c'est de faire en sorte que ces aménagements soient les plus fonctionnels possible et sans coûts trop importants pour la Ville. De ce que nous avons pu dégager, des possibilités d'implantations des zones, vraisemblablement, sur les 5 zones aujourd'hui, on peut penser que 4 zones peuvent être opérationnelles assez rapidement moyennant des travaux d'aménagement légers. Alors, vous avez parlé de la polyvalence. C'est un problème évidemment qui est tout à fait crucial au niveau de la Ville de Mons, le souhait étant pour ces unités de proximité, effectivement, à terme qu'elles soient aussi polyvalentes que possible. Il faut aussi savoir que, dans l'ensemble de la structure du personnel ouvrier, je dirais, un petit tiers du personnel est un personnel statutaire, un petit tiers est un personnel ACS et évidemment, il reste un tiers qui est plus précaire, ce sont les PTP. Il faut savoir aussi que, notamment, et j'avais donné l'exemple et je le répète ici que, certains métiers demandent une formation, et je donne l'exemple des paveurs, il faut savoir que pour l'ensemble de la Ville de Mons, aujourd'hui, il reste 2 paveurs ayant la qualification réelle de paveur. Et donc, il faut saluer, évidemment, la bonne volonté de l'ensemble du personnel qui, parfois, sans qualification, s'est mis au travail et le fait parfois dans des conditions difficiles et aussi les gens qui les encadrent et qui les forment petit à petit. Je crois qu'il y a aussi une réflexion au niveau du Collège qui vise, pour la suite, à vouloir réellement une formation du personnel, celui dont nous disposons actuellement, mais celui que nous pouvons, avec le temps, recruter, faire en sorte que chaque individu sache réellement qu'il travaille à la Ville de Mons, ce que cela implique, comme contrat moral vis-à-vis du citoyen, mais aussi au niveau de la Ville de Mons, de peut-être engager quelques centaines de milliers de francs par an - c'est une discussion toujours en cours au niveau de la Ville - destinées à former le personnel, que cela soit en matière de permis de conduire mais également pour la formation générale. Il y a des contacts également avec le secteur privé, de manière à essayer à ce niveau, de travailler un peu la main dans la main. Que ce soit avec le Forem ou éventuellement avec la Chambre de la Construction, notamment, c'est une piste et une réflexion et je crois qu'elle est importante si l'on veut aussi faire en sorte que les ouvriers se sentent bien et qu'ils puissent rendre les services qu'on est en droit d'attendre d'un service des travaux. Je voudrais donner une information et qui réjouira, je pense, l'ensemble des différentes personnes et qui montre que, finalement, pour aboutir à cette réorganisation, nous

essayons vraiment d'être sur le terrain et de rencontrer les différentes personnes. Lors du dernier Conseil communal, des voix s'étaient élevées concernant une implantation à Ghlin, qui est la rue de l'Enseignement. Je suis heureux de vous dire, qu'aujourd'hui, le problème est réglé. Il est réglé parce que, finalement, nous avons pu dégager et là, aussi, de la bonne volonté de la part de certaines associations sur Nimy, qui occupaient aussi des bâtiments et je peux vous dire que le projet d'implantation de l'unité de proximité sur Ghlin, à la rue de l'Enseignement, est abandonné dans un premier temps, parce que c'est cet endroit-là qui est actuellement le moins en état, si je puis dire. Il y manque quelques adaptations. Dans un premier temps, l'unité de proximité de Ghlin-Nimy-Maisières devrait trouver son implantation provisoire à l'ancienne école de plein air à Mons, elle est donc à la frontière de la zone Ghlin-Nimy-Maisières et avec une destination définitive à la rue du Prince Régent. Ceci permettant à la rue de l'Enseignement de conserver son rôle d'action pour la vie associative. Il s'est avéré, au cours des rencontres que nous avons eues, que la proposition, au-delà du fait qu'elle handicapait la vie associative, ne répondait pas à l'implantation en personnel et en matériel. De toute manière, l'endroit où, finalement, nous pensions installer ces unités de proximité, il y aurait eu un aspect évolutif dans le temps et de toute manière, en commençant là, nous risquions, à très court terme, de les mettre très à l'étroit.

Mme MERCIER, Conseillère communale : Puisque M. l'Echevin vient de parler justement de la rue de l'Enseignement, je ne ferai pas l'intervention que je voulais faire tout à l'heure. Je vous remercie, M. l'Echevin, d'avoir écouté les personnes de l'opposition. J'avais lu, précisément, qu'on voulait récupérer, pour y installer cette cellule de proximité, des bâtiments situés à la rue de l'Enseignement et, comme vous, j'avais été vraiment déçue, étonnée - vous avez écouté les personnes, tant mieux - de cette décision. Je suis personnellement très contente que l'accueil qui a lieu, justement, à la rue de l'Enseignement et toute l'action dynamique qui y est menée par cette cellule de prévention, puissent continuer. Je rappelle qu'il y a 15 ans que ces personnes y travaillent et donc, le quartier était véritablement en émoi. Et tous ces ateliers pourront continuer, je m'en réjouis. Je suppose que la nouvelle a été donnée à toutes ces personnes. Je pense qu'il y règne une grande sécurité et est dotée d'un bon encadrement. Merci, en tout cas, d'avoir répondu à cette demande.

M. VISEUR, Conseiller communal : Je vais vous remercier aussi, je vais me réjouir quand même que l'on ait trouvé une solution et que vous ayez trouvé une solution ailleurs qu'à Ghlin, même si vous m'aviez d'abord répondu qu'il n'y en avait pas ailleurs et que vous aviez

fait le tour ! Maintenant, en faisant un deuxième tour, vous avez trouvé une solution, je m'en réjouis et je voulais vous le dire.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie, je n'allais pas jusqu'à vouloir réjouir tout un chacun, mais puisque tel est l'état du Conseil, force m'est de le constater.

ADOPTE à l'unanimité – 23^e annexe

10^e objet : Eglise d'Hyon – Sécurisation et investigations. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/01/790/199.00.BD

ADOPTE à l'unanimité – 24^e annexe

11^e objet : Ecole de la Cité du Bois de Mons – extension du pavillon gardien. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/01.722.120.00.BD

M. VISEUR, Conseiller communal : Eventuellement, pour gagner du temps, je vous annonce que le groupe Ecolo votera « oui » pour l'ensemble de ces points de travaux.

ADOPTE à l'unanimité – 25^e annexe

12^e objet : Service des Plantations. Achat de bancs. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/01.766.175.00.AS

ADOPTE à l'unanimité – 26^e annexe

13^e objet : Ilot de la Grand-Place. Central téléphonique déporté. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/01.104.029.00.BD

ADOPTE à l'unanimité – 27^e annexe

14^e objet : Propreté publique. Acquisition de matériel divers. Partie 1 : acquisition d'aspirateurs de déchets urbains. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/01.875.223.01.NG

ADOPTE à l'unanimité – 28^e annexe

15° objet : Acquisition d'outillage pour le Service des Bâtiments. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/01.104.018.00 MD/NG

ADOPTE à l'unanimité – 29^e annexe

16° objet : Bâtiments scolaires. Placement de grillages devant les fenêtres. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/01.722.108.00.AS

ADOPTE à l'unanimité – 30^e annexe

17° objet : Crèches communales. Acquisition d'équipements. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/01.844.210.00.AS

ADOPTE à l'unanimité – 31^e annexe

18° objet : Propreté publique. Acquisition de matériel divers. Partie 2 : acquisition d'une machine à peinture routière. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/01.875.223.02.VM

ADOPTE à l'unanimité – 32^e annexe

19° objet : Académie de Musique. Réparation toitures, plates-formes et corniches arrières. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/01.734.130.00.VM

ADOPTE à l'unanimité – 33^e annexe

20° objet : Bâtiments communaux. Réfection des toitures. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/01.104.021.00.AS

ADOPTE à l'unanimité – 34^e annexe

21° objet : Crèche de Jemappes. Clôture de propriété et accès. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/01.844.211.00.BD

ADOPTE à l'unanimité – 35^e annexe

22^e objet : Ecole des Epinois. Salle de gymnastique – faux plafonds, sol et peintures.
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e
E/01.722.122.00.BD

ADOPTE à l'unanimité – 36^e annexe

23^e objet : Acquisition d'une camionnette pour le Service de la Voirie. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/01.136.035.00.FW

ADOPTE à l'unanimité – 37^e annexe

24^e objet : Cimetières. Construction de columbariums. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/01.878.241.00.FW

ADOPTE à l'unanimité – 38^e annexe

25^e objet : Acquisition de véhicules (berlines) pour les Services techniques Bâtiments et Electromécanique. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/01.136.031.05.FW

ADOPTE à l'unanimité – 39^e annexe

26^e objet : Acquisition de véhicules (fourgonnettes) pour les Services Techniques Plantations et Bâtiments. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/01.136.031.00.FW

ADOPTE à l'unanimité – 40^e annexe

27^e objet : Acquisition de fourgonnettes pour le Service de la Voirie. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/01.136.034.00.FW

ADOPTE à l'unanimité – 41^e annexe

28^e objet : Bâtiments communaux. Détection gaz. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/01.104.020.00.FW

ADOPTE à l'unanimité – 42^e annexe

29° objet : Bâtiments scolaires. Réfection des menuiseries extérieures. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/01.722.104.00.FW

ADOPTE à l'unanimité – 43^e annexe

30° objet : Ateliers – Sécurité et hygiène. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/01.104.006.00.FW

ADOPTE à l'unanimité – 44^e annexe

31° objet : Crèches de Mons et de Jemappes. Installation de deux toboggans de sécurité. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/01.844.209.00.FW

ADOPTE à l'unanimité – 45^e annexe

32° objet : Acquisition de matériel et d'outillage pour le Service des Plantations. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/01.766.171.00.FW

ADOPTE à l'unanimité – 46^e annexe

33° objet : La Roseraie – acquisition de matériel et d'outillage. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/01.766.170.00.FW

ADOPTE à l'unanimité – 47^e annexe

34° objet : Elagage et abattage d'arbres. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/01.766.176.00.FW

ADOPTE à l'unanimité – 48^e annexe

35° objet : Crèche de Mons – aménagements intérieurs (assainissement). Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/01.844.213.00.FW

ADOPTE à l'unanimité – 49^e annexe

36° objet : Cures et Eglises (Eglise de Jemappes). Réfection des menuiseries. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/01.790.201.00.AS

ADOPTE à l'unanimité – 50^e annexe

37° objet : Ecole rue Doyen à Havré. Réfection des toitures. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/01.722.119.00.AS

ADOPTE à l'unanimité – 51^e annexe

38° objet : Travaux dans les bâtiments communaux – mission de coordinateur de sécurité et de santé. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/01COORD.BE.MG

ADOPTE à l'unanimité – 52^e annexe

39° objet : Administration Centrale – Achat et placement de Sim Box. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/01.104.008.00.VM

ADOPTE à l'unanimité – 53^e annexe

40° objet : Bâtiments scolaires. Rééquipement des cuisines. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/01.722.103.00.VM

ADOPTE à l'unanimité – 54^e annexe

41° objet : Maison communale de Jemappes – Maçonnerie, toiture et désinfection. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/01.104.010.00.AS

ADOPTE à l'unanimité – 55^e annexe

42° objet : Bâtiments scolaires. Peintures extérieures. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/01.722.107.00.AS

ADOPTE à l'unanimité – 56^e annexe

43° objet : Acquisition de mobilier divers pour l'Administration – lot 2. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3°/1° E/01.104.013.02.VM

ADOPTE à l'unanimité – 57° annexe

44° objet : Centre Léo Collard. Remplacement de la production d'eau chaude. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3°/1° E/01.735.155.00.BD

ADOPTE à l'unanimité – 58° annexe

45° objet : Complexe Sportif de Flénu – mesures d'urgence et de sécurité complémentaires à la mission d'étude. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3°/1° E/95.764.154.ML

ADOPTE à l'unanimité – 59° annexe

46° objet : Police – Moyens de communication. Lot 2 : modification des quantités du cahier spécial des charges approuvé par le Conseil communal en séance du 5.9.2000 – ratification. 3°/1° E/2000.330.053.FW

ADOPTE à l'unanimité – 60° annexe

47° objet : Bâtiments scolaires. Aménagement des sanitaires. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3°/1° E/021.722.106.00.AS

ADOPTE à l'unanimité – 61° annexe

48° objet : Travaux d'aménagement de l'immeuble rue Buisseret. Mission de coordinateur de sécurité et de santé. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3°/1° E/98.104.005.MG

ADOPTE à l'unanimité – 62° annexe

49° objet : Complexe Sportif de Flénu – Acquisition et pose de panneaux de basket. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3°/1° E/01.764.166.00.VM

ADOPTE à l'unanimité – 63° annexe

50° objet : Acquisition de mobilier pour le Service de la Propreté Publique – 8 lots.
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e
E/01.875.226.00.NG

ADOPTE à l'unanimité – 64^e annexe

51° objet : Bâtiments scolaires. Toitures – école rue V. Baudour à Havré. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/01.722.105.00.VM

ADOPTE à l'unanimité – 65^e annexe

52° objet : Propreté Publique. Acquisition de véhicules spéciaux et divers (remorques).
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e
E/01.875.025.00.VM

ADOPTE à l'unanimité – 66^e annexe

53° objet : Cimetière de Ghlin – Réfection du mur d'enceinte – phase I. ? Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/01.878.244.00.VM

ADOPTE à l'unanimité – 67^e annexe

54° objet : Centre Léo Collard – Remplacement de l'éclairage de la Salle de gymnastique.
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e
E/01.735.157.00.FW

ADOPTE à l'unanimité – 68^e annexe

55° objet : Acquisition de matériel divers pour le Service de la Propreté Publique. Partie 3 : 21 lots. Approbation du projet, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/01.875.223.03.BD

ADOPTE à l'unanimité – 69^e annexe

56° objet : Travaux dans les bâtiments communaux – Mission de coordinateur – réalisation pour les travaux d'extension du hall omnisports d'Havré. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/94.764.122.FW

ADOPTE à l'unanimité – 70^e annexe

57^e objet : Centre Léo Collard. Renouvellement de l'éclairage du chemin d'accès latéral. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/01.735.154.HJ

ADOPTE à l'unanimité – 71^e annexe

58^e objet : Travaux de restauration de la gare de Jemappes. Approbation du projet, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/01.104.024.TO

Mme MALAISE, Conseillère communale : Je vous remercie. C'est un dossier, je pense, qui a déjà été exposé au public, c'est celui de la restauration de la gare de Jemappes. Donc, on va restaurer les bâtiments et pour une partie, on va placer là une antenne décentralisée du commissariat de police, on va restaurer une salle d'attente, digne de ce nom, pour les voyageurs qui prennent le train et puis, il y a encore un peu d'espace pour une fonction encore indéfinie. Sur ce dossier, nous, nous l'analysons par rapport au schéma de structure et nous y adhérons. Ce qui me gêne, c'est qu'il est à envisager aussi, dans le cadre de la politique des grandes villes pour laquelle vous ne nous avez pas communiqué les priorités, les choix, les objectifs et le programme d'actions que vous avez rentrés auprès du Ministre PICQUE. Donc, sur le fond du dossier, oui. Mais d'autre part, j'estime qu'on est privé un peu d'une partie du débat. Le Ministre PICQUE a ouvert des crédits pour des actions ciblées à mener sur les quartiers en crise des grandes villes. Nous pouvons accéder à ces subsides, vous rentrez un programme qui aboutit, finalement, pour cette année - on ne sait pas si on en aura encore pour l'année prochaine - à 3 actions qui sont la restauration de la gare de Jemappes, l'achat d'une balayeuse et un projet relatif à la toxicomanie. J'ai eu l'occasion de lire un petit résumé de l'étude sur les quartiers en crise qui a été faite sur les quartiers montois, c'est vrai qu'on y parle d'isolement, de précarité, de manque de formation, d'aménagements du territoire, mais, vous avouerez qu'entre cette analyse et l'achat d'une balayeuse, il y a un joint qui n'est pas fait, parce que nous n'avons pas vu le cadre du dossier de politique des grandes villes. Et ce dossier avait déjà été admis le mois dernier et j'avais demandé que ce débat ait lieu. Et nous n'avons toujours pas accédé au « dossier cadre », je dirais. Donc, nous avons un débat tout à fait partiel et nous nous prononçons sur le dossier de la gare de Jemappes bien positivement, mais, avec une partie de la réflexion, je pense, seulement.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Madame, je vous remercie. Votre intervention appelle de ma part, deux remarques. L'une agréable, l'autre, neutre. La neutre, d'abord. Réduire le travail

qui est réalisé dans cette ancienne commune qui souffre, à une question de balayeuse, me paraît être excessif. Simplement, parce que ce programme, comme d'autres instruments qui vont devoir être acquis, s'inscrit notamment dans la rénovation du quartier, le maintien et l'entretien du quartier et que, pour être cohérent avec ce que vous disiez, il y a, par ce biais-là, moyen d'avoir une intervention financière justement pour l'entretien après la rénovation de ce quartier. Ce qui sera triste, mais vous en serez responsable, c'est qu'alors que le projet vise à encourager et à stimuler le moral des Jemapiens, eh bien, ils auront une image qui est, à mon sens, une image fort réductrice mais vous en porterez seule la responsabilité. Finalement, chacun est libre de ses propos. Moi, ce que je voudrais vous dire, c'est que, dans le cadre de la politique des grandes villes, et la partie sympathique de la réponse est que le document que nous avons renvoyé au Ministre PICQUE est, bien entendu, à votre disposition, je ne sais pas où il est en réalité pour l'heure mais si on ne l'a pas ici, il vous sera envoyé, il n'y a aucune difficulté, il n'y a aucun document qui est secret à la Ville et certainement pas celui-là, bien au contraire et donc, je vais demander qu'on vous le fasse parvenir le plus rapidement possible mais qu'y a-t-il dans ce dossier ? En fait, après que nous ayons de longues discussions avec le Ministre PICQUE et le Gouvernement fédéral, nous avons enfin obtenu que des communes de tailles moyennes comme Mons qui ne sont pas éligibles en tant que « grande ville », considérée en Belgique comme une ville appartenant au groupe des cinq à savoir, Gand, Anvers, Bruxelles, Liège et Charleroi, dès qu'on parle de « politique des grandes villes », il s'agit de ces cinq grandes villes. Nous avons fait valoir l'argument selon lequel, de grandes difficultés sociales et une grande détérioration du bâti urbain existaient également dans des localités, dans des villes qui n'ont peut-être pas la taille de ces cinq grandes villes mais qui restent des villes importantes comme, notamment, Mons. Après de très nombreux mois de discussions, le Gouvernement fédéral a accepté de nous octroyer une petite cinquantaine de millions. Immédiatement, la position du Collège a été - et cela nous semblait être une évidence et surtout nous pensions qu'il y avait une large cohésion du Conseil communal - était de dire : « ne dispersons pas cet argent, que du contraire, essayons de concentrer ces moyens financiers sur un seul lieu ». Le lieu qui s'imposait tout naturellement est celui qui souffre le plus, c'est-à-dire Jemappes. Point technique mais qui a toujours son importance, il a fallu discuter de nombreux mois, attendre longtemps et puis, quand la décision du Gouvernement fédéral est intervenue, on nous a demandé, quasiment dans les quinze jours, de sortir un dossier et cela répond, Madame, à, peut-être, un élément d'incompréhension que vous pourriez avoir. On nous a demandé dans les quinze jours, de sortir un dossier définitif parce que nous devons aller à l'Inspection des Finances et nous

devions engager le montant. Donc, on a attendu très longtemps pour avoir la décision mais une fois qu'on a eu la décision, il fallait un dossier ficelé, prêt à être envoyé à l'Inspection des Finances et le projet que nous souhaitions – qui était la rénovation de la Gare – préparé depuis longtemps, celui-là était prêt et nous avons ajouté les éléments que vous avez évoqués parce que ceux-là étaient cohérents avec la rénovation de la Gare et étaient des dossiers prêts, ficelés, c'est-à-dire que nous étions en mesure de remettre au Ministre et à son département, un dossier qui était éligible. En revanche, si nous avions remis des documents qui n'étaient pas suffisamment préparés, nous risquions de perdre une partie de ces subventions. Voilà un peu comment les choses se sont produites. Quid de l'avenir ? Pour l'avenir, nous continuons à revendiquer un montant au moins comparable pour l'année prochaine. Les indications que j'ai à ce jour mais dans ce monde, on ne sait jamais de quoi demain est fait, les indications que j'ai à ce jour, tendent à indiquer que nous pourrions recevoir au moins le même montant. Notre intention est de vous proposer qu'alors, on continue, pour au moins la moitié, la rénovation de ce quartier de la Gare et que nous portions l'autre moitié pour un effort dans l'autre deuxième commune qui souffre le plus et qui est Flénu, ce qui nous permettrait, comme cela, d'avoir des effets de taille, Jemappes et Flénu, et de ne pas disperser ces moyens financiers qui proviennent de la politique des grandes villes étant entendu que nous avons d'autres projets pour d'autres communes mais nous essayons alors d'avoir d'autres types de financement. Voilà un peu la démarche telle qu'elle a été menée à ce jour. Moyennant ces explications, est-ce que je peux demander si quelqu'un souhaite le vote ? Y a-t-il un groupe qui souhaite le vote ? Oui, Madame.

Mme MALAISE, Conseillère communale : Nous ne souhaitons pas le vote, nous approuvons ce projet. Je voulais vous signaler, je crois qu'on ne se comprend pas bien, j'ai appris, incidemment, en lisant la délibération que nous avons rentré un programme global auprès du Ministre PICQUE, c'est tout et pour moi, franchement, personne et pourtant j'ai interrogé à la section des Travaux, personne n'a pu me dire pourquoi la balayeuse était sur ce subsidé, pas la moindre idée du pourquoi elle était liée au programme sur l'ancienne commune de Jemappes et puis, voilà, je n'ai pas bien compris ce que vous vouliez me dire avec l'image réductrice que j'aurais de ce quartier mais je trouve que ces programmes sont une fort bonne opportunité et puisque, visiblement, ce dossier ne viendra pas en tant que tel au Conseil, je me rendrai au service pour consulter ce dossier puisqu'il m'intéresse.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Madame, il y a une chose que je ne supporte pas et vous m'excuserez si, parfois, je monte sur mes grands chevaux, ce que je fais rarement, c'est de nous critiquer en sous-entendant qu'on pourrait cacher un document. Alors, je viens de demander des explications à mon Chef de Cabinet, le dossier relatif à la Gare était dans le dossier tel qu'il a été approuvé par le Conseil communal précédent et donc, les autres sont ceux que vous trouvez ici. On a simplement, me dit-on, repris les documents tels que je vous l'indiquais tout à l'heure et pour pouvoir satisfaire à l'exigence de Monsieur le Ministre, on a fait une lettre et on a pris les documents tels qu'ils existaient pour lui envoyer. Mais, c'est vrai, vous n'avez pas copie de cette lettre, je vous présente toutes les excuses du Collège, nous sommes coupables de ne pas vous avoir transmis copie d'une lettre que nous avons adressée au Ministre. Je reconnais que nous ne l'avons pas fait, je vous prie de bien vouloir m'en excuser, j'exige à l'avenir que tout courrier qui soit est envoyé, soit aussi dans un dossier. Si ce n'est pas dans le dossier du Conseil communal, peut-être se trouve-t-il dans un autre dossier ? Ayez alors l'amabilité d'exercer votre droit de nous le demander. Au Secrétariat communal, vous pouvez accéder à tous les documents de la Ville. Ca va ? Je vous remercie, Madame.

ADOPTE à l'unanimité – 72^e annexe

59^e objet : Acquisition d'outillage et de matériel pour le Service de l'Electromécanique. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e E/01.104.012.00 MD/MC

ADOPTE à l'unanimité – 73^e annexe

60^e objet : Aménagements routiers de sécurité (rond-point à Ghlin). Approbation du projet, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e E/01.421.071.00. MC

ADOPTE à l'unanimité – 74^e annexe

61^e objet : Entretien extraordinaire des revêtements routiers – Exercice 2001. Approbation du projet, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e e/01.421.067.00.MC

ADOPTE à l'unanimité – 75^e annexe

62° objet : Curage extraordinaire des fossés – Exercice 2001. Approbation du projet de détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e E/01.877.230.00.MC

ADOPTE à l'unanimité – 76^e annexe

63° objet : Curage extraordinaire des égouts – Exercice 2001. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e e/01.877.231.00.MC

ADOPTE à l'unanimité – 77^e annexe

64° objet : Egouttage de la rue de la Clef à Mons. Information au Conseil communal de la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 13.10.2001 (Art. 234, 236, 247 et 249 de la Loi Communale). 3^e/2^e E/01877.232.00.MC

ADOPTE à l'unanimité – 78^e annexe

65° objet : Rétablissement de trottoirs et accotements (Ghlin et Havré) Exercice 2001. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e E/01.421.069.00.MC

ADOPTE à l'unanimité – 79^e annexe

66° objet : Acquisition de poubelles publiques. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e E/01.421.070.00.ID

ADOPTE à l'unanimité – 80^e annexe

67° objet : Fourniture de dispositifs divers relatifs à la réglementation de Police. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e E/01.423.080.00.ID

ADOPTE à l'unanimité – 81^e annexe

68° objet : Acquisition de matériaux et outillage pour le Service de la Propreté Publique. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e E/01.875.222.00.ID

ADOPTE à l'unanimité – 82^e annexe

69° objet : Acquisition d'une épandeuse de calcium pour le Service de la Voirie. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e E/01.421.066.00.ID

ADOPTE à l'unanimité – 83^e annexe

70° objet : Acquisition de matériel et matériaux pour le Service Signalisation Routière. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e E/01.423.078.00.ID

ADOPTE à l'unanimité – 84^e annexe

71° objet : Acquisition de matériaux et outillage pour le Service de la Voirie. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e E/01.421.068.00.ID

ADOPTE à l'unanimité – 85^e annexe

72° objet : Marquages routiers. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e E/01.423.075.075.00.ID

ADOPTE à l'unanimité – 86^e annexe

73° objet : Acquisition de bornes en fonte et de bornes en pierre bleue. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e E/01.423.079.00.ID

ADOPTE à l'unanimité – 87^e annexe

74° objet : Entretien des cours d'eau non navigables. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e E/01.482.095.00.ID

ADOPTE à l'unanimité – 88^e annexe

75° objet : Service Voirie. Acquisition d'une machine à peinture routière. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e E/01.423.077.00.ID

ADOPTE à l'unanimité – 89^e annexe

76° objet : Acquisition de signalisation de chantier pour le Service de la Voirie. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3°/2° E/01.423.076.00.ID

ADOPTE à l'unanimité – 90° annexe

77° objet : Acquisition de plaques de rues. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3°/2° E/01.423.081.00.ID

ADOPTE à l'unanimité – 91° annexe

78° objet : Pavoiement de la Grand-Place. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3°/3° E/2001.569.097.TO

ADOPTE à l'unanimité – 92° annexe

79° objet : Fourniture de véhicules (camions, véhicules spéciaux et engins) – 9 lots – pour les Services des Plantations, Propreté publique, Voirie et Maison d'entreprises Economie sociale. Approbation du projet, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3°/1° E/VEH01/FW

ADOPTE à l'unanimité – 93° annexe

80° objet : Crèche de Mons. Réfection menuiseries extérieures. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3°/1° E/01.844.212.00/NG

ADOPTE à l'unanimité – 94° annexe

81° objet : Service Plomberie. Acquisition d'outillage et de matériel. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3/e1e E/01.104.016.00.NG

ADOPTE à l'unanimité – 95° annexe

82° objet : Aménagement et sécurisation des antennes de police conformément aux normes de la Gendarmerie. Approbation du projet, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3°/1° E/2001.330.045.FW

ADOPTE à l'unanimité – 96° annexe

83° objet : Bâtiments scolaires. Pose de cylindres coffres. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/01.722.110.AS

ADOPTE à l'unanimité – 97^e annexe

Entrée de Mme KAPOMPOLE = 43 présents

84° objet : Impôt sur la délivrance de documents administratifs. Modification des taux à dater du 1^{er} janvier 2002 (+ passage à l'euro). Gestion f. Taxes

M. VISEUR, Conseiller communal : Nous venons subrepticement de passer des dossiers des travaux aux dossiers des finances. Il ne s'agit pas du tout d'un dossier sans importance puisqu'il s'intitule « Impôt sur la délivrance de documents administratifs, modifications des taux à dater du 1^{er} janvier 2002 » plus le passage à l'Euro. Le passage à l'Euro, évidemment, on doit passer à l'Euro pour ce dossier. Mais, bien souvent, quand on voit des dossiers « passage à l'Euro », c'est une simple conversion du franc belge à l'Euro. Or, ici, il n'est pas question de cela du tout. En fait, il s'agit d'une augmentation et d'une augmentation très importante de la délivrance des documents administratifs. Donc, on ne peut pas considérer, ici, que le passage à l'Euro est essentiel sinon qu'il brouille peut-être un peu les pistes parce qu'on passe des francs belges à l'Euro et donc on se rend moins bien compte de l'augmentation. Il faut, à chaque fois, faire la conversion. Mais je tiens aussi à rappeler que toutes les transformations de prix ne peuvent pas être l'occasion d'une augmentation. Le Ministre fédéral, Charles PICQUE, Ministre de l'Economie est d'ailleurs très à cheval là-dessus et si un commerçant se permettait d'augmenter ses prix à l'occasion du passage à l'Euro, il aurait de graves ennuis. Mais, ici, la Ville de Mons a choisi, en dehors du passage à l'Euro, en plus, d'augmenter très fort le droit sur les documents administratifs. C'est donc en quelque sorte une taxation déguisée. Quand je dis très fort, effectivement, en pourcentage, cela peut aller jusque 100, jusque 400 % et le comble, je crois, arrive à 1.500 et des pour cents parce qu'on a, non seulement, augmenté la redevance mais on a même, en plus, créé un nouveau règlement qui permet d'y ajouter des frais forfaitaires pour travaux administratifs qui n'existaient pas auparavant. Par exemple, pour quand même ne pas rester tout à fait dans le vague, une carte d'identité qui était délivrée pour 200 frs sera délivrée pour 10 euros, c'est-à-dire plus ou moins 400 francs, cela fait 101 % d'augmentation ; une carte d'identité pour les enfants qui était délivrée pour 50 frs, sera délivrée pour 5 euros, cela fait 303 % d'augmentation ; les attestations d'immatriculation donc celles qui concernent plus

spécialement la population étrangère, passent de 100 francs à 10 euros, cela fait aussi 303 % d'augmentation, cela fera environ 400 francs mais il faut savoir aussi que c'est une attestation qui, dans bien des cas, leur est réclamée, est réclamée aux personnes concernées, mensuellement, donc cela va être une espèce de rente qui va leur coûter – et à payer à la Ville - 400 francs. Un permis de travail, 10 euros au lieu de 150 francs pour la demande ; la délivrance, 10 euros au lieu de 50 francs, cela fait 706 % d'augmentation et le comble, je crois, est pour des travaux qui concernent les permissions de voiries où on arriverait – document qui était délivré auparavant à 300 francs, soit 7 euros 44 cents - et on arriverait, dans le pire des cas, parce qu'il y a différents cas mais dans le pire des cas, on passerait de 7 euros 44 cents à 120 euros, c'est le comble si vous voulez, puisque cela équivaut à 1.512 % d'augmentation. Lorsqu'on en a discuté en commission, Madame COLINIA, nous a dit : « Oui mais, attention, on se met en conformité avec la circulaire budgétaire du Ministre MICHEL et nous avons, à chaque fois, appliqué le minimum possible ! ». J'ai été lire exactement la circulaire en question et la circulaire dit ceci : « Pour la délivrance des pièces administratives, le taux maximum est fixé à 10 euros ». Donc, il s'agit du taux maximum qui est fixé à 10 euros. Donc, toutes les villes peuvent, évidemment, demander moins que 10 euros puisque 10 euros est le taux maximum. Toutefois, la circulaire ajoute : « Toutefois, pour les documents sans caractère répétitif, cartes d'identité, passeports, carnets de mariage, permis de conduire, naturalisations, permis de location, le taux peut être majoré jusque 20 euros et je reconnais que la Ville - ce qu'on nous propose - ne va pas jusque 20 euros - en général, c'est 10 euros qui est appliqué - sauf que dans certains cas, quand même, on passe à 12 ou à 15 euros. Je crois qu'on peut conclure quand même que c'est une première augmentation des taxes et que, face aux difficultés budgétaires, le Collège a décidé de résoudre une partie, parce que cela ne va certainement pas tout résoudre mais a décidé de résoudre une partie de ses difficultés en allant dans la poche du citoyen. Lors de la discussion du programme de législature au début de cette année, nous nous étions étonnés de ne pas trouver grand chose du programme libéral du PRL-MCC dans la déclaration. Nous nous demandions où était la « marque bleue » à l'époque et Monsieur LECOCQ qui est malheureusement absent aujourd'hui nous avait répondu : « La marque bleue, c'est qu'il n'y a pas d'augmentation des taxes ». Donc, je me demandais comment il allait voter aujourd'hui mais, évidemment, le hasard fait qu'il n'est pas là aujourd'hui, en tout cas, pour moi, la marque bleue, aujourd'hui, est en train de prendre un gros coup de pâleur. J'avais déjà dit, à l'époque, lorsque Monsieur HAMAIDE avait dit qu'on avait laissé « entrer le loup bleu » à l'Hôtel de Ville, je m'étais

permis, déjà, de dire, à l'époque, qu'il s'agissait d'un vieux loup édenté. Eh bien, aujourd'hui, je constate qu'en plus, il vient d'avaler sa prothèse.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je trouve que vous manquez un peu d'élégance quand vous traitez de vieux loups, certains membres du Conseil et au Collège. Edentés en plus, c'est quand même beaucoup mais cela étant, au-delà des aspects « colorés », on vous répondra, bien entendu, sur le fond du dossier. Monsieur HAMAIDE, vous vouliez peut-être prendre la parole ?

M. HAMAIDE, Conseiller communal : Sans commentaire, je dirais simplement...

M. DI RUPO, Bourgmestre : Sur la qualité des membres du Collège ?

M. HAMAIDE, Conseiller communal : Vous n'y avez pas été avec le dos de la cuillère. Alors ce sera, évidemment, un grand NON !

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur HAMAIDE, cela a au moins le mérite d'être clair. Mais, on va vous répondre quand même.

Mme COLINIA, Echevine : Il y a deux choses. Il y a la première chose, c'est l'impôt sur la délivrance de documents administratifs. Vous devez bien savoir, je vous l'ai dit, M. VISEUR, en Commission, que dans les documents administratifs, il y a d'un côté, les documents de l'Etat Civil et de la Population et d'un autre côté, les documents délivrés par l'Urbanisme. On va commencer par les documents de l'Etat Civil et de la Population. Quand vous lisez le dossier, il y a une fourchette qui va du plancher au plafond, et je vous ai dit qu'on n'avait pas profité de la conversion en euro mais que c'était une mise en conformité avec la circulaire ministérielle de Charles MICHEL et donc, en fait, les 10 euros que l'on demande pour la délivrance d'une carte d'identité, je vous signale quand même qu'une carte d'identité est valable pour 10 ans, c'est 10 euros. Oui, on a augmenté, mais c'est une mise en conformité. Quand vous parlez des 15 euros, je tiens à vous signaler quand même que c'est un duplicata des documents que l'on a perdu après la première fois, donc, nous restons, première carte d'identité : 10 euros – plancher, puisque la circulaire ministérielle nous permet d'aller de 10 à 20 euros et nous sommes restés à 10 euros, premier duplicata : 12 euros, ce n'est qu'à partir des duplicatas suivants que nous demandons 15 euros. Donc, remarquez que nous sommes

quand même restés très « plancher ». La deuxième chose, c'est à propos des documents de l'Urbanisme. Là, effectivement, il y a un impôt sur la délivrance des documents, comme d'habitude, toujours mise en conformité et alors, il y a la création et c'est pour cela que le libellé du point 84 n'est pas tout à fait précis, parce qu'il y a un, un impôt, deux, la création d'un nouveau règlement. Cette création comprend la redevance pour la délivrance des documents administratifs et pourquoi « redevance » et pas « impôt » ? Parce qu'on s'est rendu compte que, au niveau de l'Urbanisme, la délivrance de documents demandait des enquêtes, demandait des déplacements, et cela, en fait, couvre les frais administratifs qui ne sont pas couverts par l'impôt. Et c'est pour cela, en fait, qu'on a essayé d'ajuster, dans une fourchette qui nous semblait tout à fait importante. Donc, il y a deux points, il y a un, l'impôt, mise en conformité avec la circulaire ministérielle, deux, et uniquement pour les documents de l'Urbanisme, la création d'un nouveau règlement qui est une redevance pour ces documents administratifs.

M. VISEUR, Conseiller communal : J'avais bien compris ce que vous venez de m'expliquer, vous l'avez fait en Commission, je l'avais bien compris et je suis d'accord avec vous, sauf sur une chose. Quand vous parlez de mise en conformité avec la circulaire de M. MICHEL, en Commission, je ne l'avais pas sous les yeux, donc, je n'ai pu la lire qu'après, je viens de la lire dans mon intervention mais, apparemment, cela n'a pas été bien compris, donc, je relis que pour la délivrance des pièces administratives, celles dont nous parlons, le taux maximum est fixé à 10 euros avec une possibilité de dépasser ce maximum jusque 20 ; mais, si on parle de taux maximum, cela veut donc bien dire qu'il n'est pas nécessaire d'aller jusque 10 euros. Vous avez décidé de le faire, vous l'avez décidé, c'est votre politique mais, vous ne pouvez pas dire que c'est parce qu'il y a la circulaire du ministre MICHEL, à la page 35, que vous avez été obligée de le faire. Cela, ce n'est pas juste. C'est un taux maximum, 10 euros. Vous l'avez voulu, vous l'avez fait. Cela, je le constate. Il faut qu'on le sache, mais, il ne faut pas remettre cela sur le dos d'un ministre régional, fut-il de votre parti, la circulaire n'impose pas de passer à ce taux.

M. DI RUPO, Bourgmestre : M. VISEUR, plusieurs éléments. Si vous le permettez, d'abord, je vous remercie pour votre intervention et je remercie aussi, pour son intervention, M. HAMAIDE, pour vous indiquer ceci. Tout d'abord, c'est vrai, les augmentations relatives sont significatives. Mais voyons de quoi nous parlons ! Quand nous parlons de 10 euros pour la carte d'identité, c'est 400 FB actuels, plus tard, on dira les 400 anciens francs, et la carte

d'identité, cela se renouvelle tous les 10 ans. Je comprends que l'on fait de grands effets, magnifiques, avec des X pour cent d'augmentation, mais, dans les faits, c'est 400 F pour un document de réelle importance sur une période de 10 ans. Ma foi, à mon humble avis, cela ne doit pas être l'élément le plus déterminant de la vie de nos concitoyens. Mais, plus fondamentalement, il faut bien prendre conscience que l'état des finances va nous obliger à aller bien au-delà de ce que nous préconisons ici. Donc, j'imagine que je dois vous entendre sur beaucoup d'éléments et c'est tout à fait normal en démocratie, vous vous opposez, mais on n'attend pas après vous pour redresser la Ville. Donc, nous le ferons contre vous, je vais dire, vous vous opposerez à nos mesures, je n'en ai jamais douté, mais il faudra quand même que nous assumions ce que nous faisons dans le cadre de nos responsabilités et que nous trouvions un chemin pour redresser durablement les finances publiques de notre commune. Voilà, donc, je comprends que des bancs de l'opposition, vous tentiez de démontrer que les choses sont excessives, insupportables, etc, je pense que c'est très peu de chose par rapport à ce que nous connaissons dans les prochains mois, mais, très clairement, cela reste extrêmement mesuré même si j'eus préféré et Mme l'Echevine, bien avant moi, le Collège aurait préféré ne pas devoir augmenter quoi que ce soit, mais, force est de constater qu'il faut bien faire face et donc, nous ne démissionnons pas, nous essayons de faire de notre mieux et, dans chacun des dossiers, nous viendrons, hélas, avec des augmentations qui seront significatives et j'en mesure tout le caractère désagréable, c'est à mon plus grand regret et au plus regret de l'Echevine, croyez-le, qui défend sa position politique et ce n'est pas à moi à la défendre, c'est au plus grand regret du Collège, mais il faut bien que nous fassions face et ceci, je le répète pour la énième fois, n'est qu'un tout petit élément d'un dossier qui sera bien plus conséquent dans les prochains mois. Voilà, Monsieur le Conseiller. L'impact budgétaire global de toutes ces mesures, est une augmentation globale pour la commune de 3 millions, la redevance et recettes, etc... et 7 millions pour la délivrance, divisés à peu près par deux, c'est ça, la différence, c'est 3,5 millions. Enfin, les deux ensembles, c'est environ 6 millions de différence, autant vous dire que cela ne constitue pas grand chose par rapport à ce dont on a besoin. Mais, je vous en prie, Monsieur VISEUR.

M. VISEUR, Conseiller communal : Je l'ai dit, je suis bien conscient que cela ne va pas faire en sorte que l'on va résoudre tous les problèmes mais n'empêche que ceci constitue, effectivement, une première fois où nous votons une augmentation de taxes. Jusqu'ici,...

M. DI RUPO, Bourgmestre : Vous avez raison de le souligner, parfaitement, je vous comprends mais...

M. VISEUR, Conseiller communal : Si vous le permettez, on a toujours fait comme si il n'y allait pas en avoir, on n'en a pas encore parlé. Aujourd'hui, j'acte votre déclaration que ceci n'est que la toute première petite partie d'une série d'augmentations. J'acte. La deuxième chose, c'est que je voudrais quand même attirer l'attention sur le fait, vous avez cité la carte d'identité une fois tous les dix ans, c'est vrai, mais certains documents pour les certificats d'inscription au registre des étrangers et pour les attestations d'immatriculation...

M. DI RUPO, Bourgmestre : Ils ne vont quand même pas venir tous les mois. Une personne, c'est une personne...

M. VISEUR, Conseiller communal : Selon mes informations qui me sont données par ma Collègue, la délivrance et la prorogation de l'attestation d'immatriculation, c'est chaque mois.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Pour celle-là, oui.

M. VISEUR, Conseiller communal : Et au registre, c'est chaque année, donc, peut-être quand même qu'on pourrait faire un peu attention à celle-là même si les autres sont moins récurrentes, celles-là sont quand même excessivement fréquentes. Et enfin, pour terminer, je voulais vous demander, si c'était possible, de procéder à un vote nominal sur...

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oui, bien sûr, Monsieur. Donc, on va procéder au vote nominal et j'ajouterais simplement un élément encore. Je comprends le caractère désagréable mais comme vous avez mis l'accent sur la dimension politique, permettez-moi de vous dire qu'il y a une chose qu'on n'arrivera pas à faire avec notre meilleure volonté du monde, ce n'est pas l'absence d'une formation politique qui change quelque chose, ce sont les miracles, d'autant plus qu'ils n'ont pas été réalisés ailleurs et sous d'autres formes, donc, on va faire le maximum pour faire face et il y a une chose qu'on ne parviendra pas, à moins que vraiment mais là, on ne table pas sur les miracles pour gérer la Ville. Vous pouvez toujours le noter et on va essayer d'avancer.

L'assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : MM. BIEFNOT R., MILLER, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, ALLART, BIEFNOT B., Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, MM. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, M. DI RUPO

8 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, Mmes JUNGST, MALAISE, MERCIER A.M., M. VISEUR.

ADOPTE – 98^e et 99^e annexes

85^e objet : Information au Conseil communal des emprunts et escomptes de subsides soumis à la décision du Collège échevinal de juin à septembre 2001 pour l'administration centrale.
Gestion f. EXTR/CD0072

ADOPTE à l'unanimité – 100^e annexe

86^e objet : Modification budgétaire n° 3 au budget de l'exercice 2001. Gestion f.
EXTR/CD0071

M. VISEUR, Conseiller communal : Il s'agit donc, au point 86, de la modification budgétaire n°3. Il ne s'agit pas de vouloir me racheter en quoi que ce soit parce que je n'ai pas à me racheter mais, ici, je félicite l'Echevine des Finances d'avoir donné suite à la demande que je formulais au Conseil passé. Je la remercie surtout parce que nous avons reçu avec le budget ordinaire une note explicative qui facilite grandement la compréhension de la modification budgétaire. Je lui ai déjà dit que je regrettais que ce n'était pas le cas à l'extraordinaire puisque nous avons reçu une note explicative pour l'ordinaire et pas pour l'extraordinaire. Or, je crois que c'est à l'extraordinaire qu'il y a des choses plus importantes qui se passent en matière de travaux puisque je me réfère à ce qu'a dit Madame MALAISE. En tout cas, je note par exemple, page 12 de la modification budgétaire n°3 qu'au poste « Equipements et maintenance extraordinaire en cours divers travaux subsidiés », il y a là, par exemple, un abandon de près de 77 millions. Donc, ce sont des choses excessivement importantes en matière d'abandon de maintenance et de travaux qui, pourtant, étaient subsidiés. C'est un exemple que je prends dans la modification budgétaire mais c'est quand même là que se trouve les grandes décisions politiques, enfin, les premières décisions politiques concernant le

programme que vous voulez appliquer parce que dans le budget ordinaire, je crois qu'il n'y a rien grand chose à relever.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Ecoutez, la fois prochaine, on essaiera que vos félicitations à l'Echevine soient complètes, c'est déjà pas mal, vous avez déjà fait un grand parcours. Même pour le budget extraordinaire, on vous fournira une note explicative mais c'est vrai que c'est difficile à lire mais n'empêche que le budget extraordinaire par rapport au budget ordinaire a cet avantage qu'il est assez lisible, c'est-à-dire que si on prend la peine de tourner les pages, vraiment de regarder rubrique par rubrique et sous-rubrique par sous-rubrique, les dénominations sont relativement claires ; mais je comprends aussi que c'est un travail fastidieux et donc, à l'avenir, les grands conglomérats, on essaiera de les rassembler et de donner une indication sur ces conglomérats. Moyennant ces explications, on vote par groupe j'imagine ?

L'assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : MM. BIEFNOT R., MILLER, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, ALLART, BIEFNOT B., Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, MM. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, M. DI RUPO

4 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme A.M. MERCIER

4 ABSTENTIONS : M. COLLETTE, Mme JUNGST, MALAISE, M. VISEUR

ADOPTE – 101 et 102^e annexes

87^e objet : ASBL LES AMIS DES MUSEES DE MONS. Compte de l'exercice 1998.
Approbation. Gestion f. C/C1998

M. COLLETTE, Conseiller communal : Monsieur le Bourgmestre, vous me permettrez qu'à l'occasion, toute fortuite, de l'inscription à l'ordre du jour de trois comptes et bilans de l'asbl « Les Amis des Musées de Mons », je vous interpelle, ce qui m'a permis, en fait, d'éviter de faire une communication au Secrétariat et de la passer, enfin, par l'ordre du jour. Le 25

octobre 2001, vous avez réuni les forces vives de la Culture pour faire le point du suivi des « Assises de la Culture », je ne vais pas parler de ce qui s'est dit positivement, notamment, en ce qui concerne les faveurs que le Collège veut apporter aux arts vivants, aux arts de la scène essentiellement, ni même les ébauches de ce que le Collège va promettre aux arts plastiques ou aux artistes plasticiens mais bien, à l'occasion de cette description de l'état d'avancement des travaux du Collège, les mots, soit méprisants, soit inquiétants, soit même assassins que vous avez tenus au sujet des musées de Mons. Après avoir fait l'inventaire des étoiles dont nous gratifient certains guides touristiques, vous nous avez rappelé que seuls deux musées avaient le mérite d'obtenir deux étoiles, c'est le musée des Arts Décoratifs, un autre, une étoile, qui est le musée Jean Lescarts qui est le musée du folklore montois. A l'égard des autres, vous avez eu une moue significative et un peu méprisante alors que manifestement...

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je n'ai pas bien compris ? Une quoi ?

M. COLLETTE, Conseiller communal : Une moue.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Ah oui d'accord ! Vous interprétez mes moues.

M. COLLETTE, Conseiller communal : Effectivement, nous étions face à face, donc je pouvais apprécier vos moues ou vos mimiques si vous préférez. A cette occasion, d'abord à l'égard des musées en général, vous aviez l'air de penser que tout cela n'a pas beaucoup de places dans l'avenir que vous envisagiez. Il y a une phrase, celle-là assassine quant à l'occasion des promesses encore à faire à l'égard des artistes plasticiens, vous leur avez dit qu'il y avait là-bas, dans le Jardin du Mayeur, un ancien Mont-de-Piété qui avait déjà reçu quelques aménagements de gros œuvre et qui était affecté « à un historium ou je ne sais pas quoi », disiez-vous, dont l'expérience montre qu'il ne peut pas réussir, ailleurs bien entendu, puisqu'à Mons, l'expérience n'a pas été tentée et qu'il pourrait ainsi être réaffecté. Je dois dire que cela m'inquiète un petit peu parce que le tourisme attractif de la Ville de Mons que vous aviez d'ailleurs dans votre déclaration de mandature, déclaré comme une des mamelles de l'avenir économique montois se fonde essentiellement sur son patrimoine, je veux dire son patrimoine bâti mais aussi le patrimoine de ses collections. Rejeter un petit peu les musées au rang de parents pauvres dans un développement culturel, me paraît déplacé sachant que, à mon estime en tout cas, les gens qui visitent Mons, la visitent d'abord pour ses cafés, ensuite pour ses musées ou ses bâtiments du patrimoine et enfin, pour sa culture et son art vivant. Je

voudrais quand même qu'il y ait là une petite rectification de votre part, c'est peut-être dans le feu de l'action, c'est parce qu'effectivement, on a déjà trouvé un manège, on a trouvé des bâtiments à gauche et à droite et ma foi, on pouvait peut-être anticiper. Je voudrais simplement vous rappeler que l'historium est un projet qui est subsidié, effectivement, par toute une série d'acteurs et que, manifestement, si notamment le Commissariat au Tourisme l'a investi comme un élément majeur du développement touristique, on n'en fera pas ce que l'on voudra sans avoir préalablement remboursé ceux qui nous ont donné les subsides. Je voudrais quand même que vous fassiez, à ce sujet-là, une petite mise au point. Je pense que la création d'un historium sur le site de l'ancien Mont-de-Piété est une réflexion mûrement réfléchie, longuement réfléchie qui a été validée par la vérification de ce qui se passait à l'extérieur, dans d'autres villes qui apporte un plus muséal qui n'existe pratiquement pas, qui n'a pas d'équivalent en Wallonie puisqu'il s'agit, en réalité, de créer un nouveau type de muséologie, muséologie interactive où le visiteur est aussi un acteur de la découverte de ce centre d'interprétation du développement de Mons et qui a aussi pour avantage de permettre la mise en valeur des collections des autres musées ou même des collections de l'Hôtel de Ville, des collections d'autres administrations et bâtiments publics et je parle aussi des collections de la bibliothèque publique dans des thématiques renouvelables et l'intérêt d'un musée du type historium, c'est-à-dire, d'un musée interactif est, effectivement, de permettre de renouveler le parcours et de permettre à des gens qui sont venus à Mons d'y revenir pour une visite d'un jour ou un séjour de deux jours et de repasser un nouveau parcours sur le nouveau thème qu'on leur offre. Je voudrais que vous me rassuriez ce soir et que vous me disiez que la phrase assassine que j'ai entendue n'était que, je vais dire, un lapsus linguae ou autre chose.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur le Conseiller, tout d'abord que vous interprétiez mes moues et que vous considériez telle ou telle phrase avec telle ou telle connotation, finalement, c'est de votre responsabilité. Vous avez la liberté d'interpréter comme vous l'entendez et tout ce que vous venez de dire n'engage que vous et uniquement que vous. Que vous l'ayez emballé à votre manière, c'est aussi, comment dirais-je, une possibilité d'expression, vous l'utilisez. Je m'en tiens au fait. Un mot sur l'historium, un mot sur les musées. L'historium, il est vrai que le patrimoine est intervenu avec des perspectives pour le département du patrimoine, un historium, comme vous l'indiquez, interactif, les personnes, etc... Et toute cette partie que vous indiquez, de l'interactivité, de l'acteur qui est dans le musée, c'est tout à fait juste. Il se fait que le patrimoine n'a subsidié qu'un aménagement intérieur. Aujourd'hui,

il pleut sur le toit, il pleut du toit sur ces investissements coûteux qui ont été réalisés à l'intérieur, je ne vous cache pas d'ailleurs que c'est pour moi, une préoccupation, soucieux que je suis des deniers publics, qu'ils viennent du patrimoine, qu'ils viennent de l'Office du Tourisme, qu'ils viennent du Cabinet de Monsieur KUBLA ou d'ailleurs, c'est toujours de l'argent de nos concitoyens. Mais, c'est comme cela que cela s'est fait. Nous avons essayé avec beaucoup d'insistance, de faire entendre à d'autres départements que l'unique département du patrimoine, qu'il fallait intervenir d'urgence pour compléter la rénovation physique du bâtiment et puis, quand on a rénové physiquement le bâtiment et donc, je répète, que le toit laisse l'eau pénétrer à l'intérieur, un intérieur qui a été rénové à coups de dizaines de millions, je ne doute pas que, comme vous le disiez, tout était bien prévu, etc... Quant à l'itorium, le subventionnement de cette partie-là ne relève pas du patrimoine mais relève du Commissariat général du Tourisme, en d'autres termes, des attributions de Monsieur le Ministre Serge KUBLA. Monsieur le Ministre qui nous a fait le plaisir et l'honneur de nous rendre visite à plusieurs reprises, considère qu'il ne peut pas subventionner la mise en œuvre d'un itorium à Mons, cela lui semble non approprié pour cette Ville. Nous avons, bien entendu, débattu avec lui et je dois reconnaître que j'ai rarement trouvé un cabinet aussi coopératif sur l'ensemble de la politique du tourisme que l'on veut développer chez nous. Que nous sommes, avec son cabinet, et les différents départements de la Région wallonne, en discussion depuis maintenant de nombreux mois, nous en sommes à je ne sais combien, 50 si pas 80 heures de débats et nous continuerons pour avoir une vision coordonnée, globale que nous vous présenterons dès que ce sera un peu mûr et je m'excuse si chaque fois que je dis quelques propos à un Ministre ou à un Cabinet, je ne note pas mes propos dans une note qui pourrait être intégrée dans les dossiers qui viendraient au Conseil communal mais si tel était le cas, je ne m'en sortiraient plus et le fait qu'il ne veuille pas subventionner un itorium est un fait que nous devons intégrer. Et il ne me semble pas, de sa part, être de la mauvaise volonté, simplement, dans le développement global de la Ville, il considère que ce n'est pas cela qu'on doit faire. Et pour l'heure, il y a une discussion pour en faire autre chose et c'est en cours de discussion. Voilà où on en est pour l'itorium. Donc, personne, et certainement pas dans le chef du Collège ou de la majorité, personne n'a l'intention de rejeter d'un revers de la main cet itorium, loin s'en faut mais dans la nouvelle politique ou, en tout cas, dans les investissements que nous voulons dans le domaine du tourisme, force est de constater que nous obtiendrons, du moins je l'espère, quand le dossier sera définitivement élaboré dans les prochaines semaines, des montants financiers importants pour toute une série d'investissements, pas pour celui-là. Deuxième élément pour les musées, que ce soit très clair,

je considère que nous avons, en général, des musées de grandes qualités et que, dans chacun de ces musées, il y a des pièces qui mériteraient qu'un nombre important de visiteurs s'y rendent. Il se fait que nous constatons que les frais de fonctionnement de ces musées sont considérables et que, dans la restructuration de la politique culturelle, quand nous en mettrons en place les grands axes, il faudra, à l'instar de ce que nous faisons aujourd'hui pour les arts vivants, avoir une nouvelle politique des musées et peut-être une réorganisation. Je ne pense pas avoir commis un crime et le Collège avec moi, de considérer que dans le temps de la législature et dans le cadre de la politique culturelle que nous essayons de développer, politique culturelle qui se nourrit des arts vivants, qui se nourrit des arts plastiques et visuels, qui se nourrit du cinéma, qui se nourrit des écritures, qui se nourrit des musées, bien entendu, c'est clair qu'il n'est pas anormal que nous tentions d'avoir une vision. Pour l'heure, je dois vous dire que la réflexion sur les musées n'en est qu'à ses prémices, nous ne sommes pas du tout avancés comme nous le sommes dans les arts vivants. Et bien, cela viendra en son temps et soyez assurés que vous serez associés, d'ailleurs, en général, on vous associe même avant les séances du Conseil communal et on tiendra en compte, si faire se peut, de l'avis des uns et des autres.

M. COLLETTE, Conseiller communal : Je voudrais quand même rappeler que je n'ai pas, sauf erreur, été convoqué à la moindre réunion du comité du suivi du développement touristique, à moins qu'effectivement, ce comité du suivi n'ait plus fonctionné depuis le début de la mandature ? !

M. DIRUPO, Bourgmestre : Il a été renouvelé, il y a seulement deux mois et il sera convoqué dès que nous aurons de la matière.

M. COLLETTE, Conseiller communal : J'en prends acte mais il me semblait que l'information tirée, effectivement, de la position du Ministre KUBLA à l'égard de l'istorium était quand même une information à faire passer en priorité surtout que de l'entendre, je vais dire de manière tout à fait impromptue ou indirecte, je pense qu'elle ne faisait pas l'objet du suivi des Assises. Quand vous me dites que ce que j'ai compris lors de ses Assises n'engage que moi, je voudrais quand même vous dire que cette Ville qui est peuplée de « cultureux » qui ne sont pas spécialement des créateurs mais qui sont très attachés à leur patrimoine, qui font partie de 36 sociétés savantes et ils ont tous entendus la même chose que moi et ont tous

exprimés lorsqu'on s'est rencontrés fortuitement les mêmes inquiétudes, c'est la raison pour laquelle...

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci de m'avoir donné l'occasion d'apaiser, si faire se peut,...

M. COLLETTE, Conseiller communal : Malheureusement, cela ne m'apaise pas du tout.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Vous savez, il en va ainsi de la vie mais soyez assuré que nous consulterons très largement mais qu'il me semble qu'il faut quand même un peu bouger et il n'est pas scandaleux de vouloir examiner la situation et le cas échéant, de prendre des décisions. Mais je comprends qu'on puisse préférer le confort de l'immobilisme surtout ceux qui en profitent, mais comme tout le monde doit profiter du peu que nous avons et que notre rôle est de défendre l'intérêt général et pas certains intérêts particuliers, on viendra devant vous et nous défendrons l'intérêt général, en tout cas, la conception que l'on en a, libre à vous de la contester.

ADOPTE à l'unanimité – 103^e annexe

88^e objet : ASBL LES AMIS DES MUSEES DE MONS. Compte de l'exercice 1999.
Approbation. Gestion f. C/1999

ADOPTE à l'unanimité – 104^e annexe

89^e objet : ASBL LES AMIS DES MUSEES DE MONS. Budget de l'exercice 2000.
Approbation. Gestion f. C/B2000

ADOPTE à l'unanimité – 105^e annexe

90^e objet : ASBL MAISON DE LA LAICITE DE MONS. Compte et bilan de l'exercice 2000. Approbation. Gestion f. C/CPT/BILAN/EX.2000

ADOPTE à l'unanimité – 106^e annexe

91° objet : ASBL MAISON DE LA LAICITE DE MONS. Budget de l'exercice 2001.
Approbation. Gestion f. C/2001

ADOPTE à l'unanimité – 107° annexe

92° objet : ASBL OFFICE DU TOURISME DE LA VILLE DE MONS. Compte et bilan de l'exercice 2000. Approbation. Gestion f. C/CPT/BILAN/EX.2000

ADOPTE à l'unanimité – 108° annexe

93° objet : ASBL OFFICE DU TOURISME DE LA VILLE DE MONS. Budget de l'exercice 2001. Approbation. Gestion f. C/B2001

ADOPTE à l'unanimité – 109° annexe

Sortie de M. SPEER = 42 présents

95° objet : Redevance de stationnement. Modification à partir de l'exercice 2002 pour un terme expirant au 31 décembre 2006, des tarifs « horodateurs » et bulletins de stationnement ». Gestion f. Taxes

M. COLLETTE, Conseiller communal : On pourrait imaginer, Monsieur le Bourgmestre, que pour un point aussi important, il y aurait eu une présentation du Collège mais manifestement, c'est souvent à l'opposition qu'il revient d'éclaircir et de servir d'interface avec la population pour exposer les projets. Je vais vous dire tout de suite que, dans un premier temps, je me sens rassuré. Le plan de déplacement et de stationnement de la Ville de Mons qui ...

M. DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur le Conseiller, je ne voudrais pas vous priver de...

M. COLLETTE, Conseiller communal : Vous ne me privez pas, je continue.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oui vous pouvez même continuer, je ne vais pas m'en formaliser mais Monsieur l'Echevin me demandait la parole.

M. COLLETTE, Conseiller communal : Ah pardon ! Je pensais que vous me l'aviez donnée.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Mais oui, mais je me suis trompé moi-même. Généreux comme je suis, je vous ai donné la parole.

M. COLLETTE, Conseiller communal : Eh bien, c'est bien volontiers que j'écouterai Monsieur l'Echevin.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Mais là, j'ai commis peut-être, un excès de générosité. Monsieur l'Echevin, est-ce que vous pourriez brosser le contenu du dossier et puis, nous écouterons Monsieur COLLETTE et je me permettrai peut-être mais on va faire plusieurs points, comme cela on pourra avoir une vision globale.

M. CARPENTIER, Echevin : La problématique de la mobilité, en général, et dans les villes, en particulier, est à l'ordre du jour et sera un des enjeux majeurs des prochaines années. La Ville de Mons a donc souhaité disposer d'une étude de mobilité portant sur l'ensemble de l'entité, traitant de l'ensemble de la problématique, déplacements motorisés, modes doux, déplacements piétonniers, transports en commun, stationnement, associant tous les partenaires concernés, à savoir, outre la Ville, le M.W.E.T., les TEC, la Société Régionale Wallonne des Transports et la SNCB. L'objectif visé est d'obtenir un document de base résultant du consensus entre tous les acteurs, leur permettant, chacun dans leur domaine, d'intégrer leurs actions et investissements dans une démarche commune. Les autorités communales souhaitent concilier un développement économique durable de la Ville avec une politique multimodale de déplacements et de stationnement. Une convention a donc été signée entre les différents acteurs concernés – Ville de Mons – M.W.E.T. – TEC – la Société Régionale Wallonne des Transports et la SNCB. L'étude a été confiée à l'Association des Bureaux TRANSITEC de Lausanne et COOPARCH de Bruxelles, par ailleurs auteur du Schéma de Structure de la Ville récemment approuvé par le Conseil communal et la Région Wallonne, donc, par l'ancien Conseil communal. Deux comités de suivi avaient été mis en place à l'époque, un comité technique et un comité de pilotage, rassemblant des responsables politiques, chargés d'avaliser les options proposées. L'étude a débuté au début de 1999 et s'est terminée fin décembre 2000. Le comité de pilotage a approuvé l'étude, quelques aménagements du texte devant être apportés par l'auteur de projet. L'étude peut se diviser en trois parties : une analyse de la situation existante et un diagnostic, la définition des objectifs et les propositions. Au niveau de l'analyse et du diagnostic pour le réseau routier : mise en évidence de la saturation de l'autoroute – 2 x 2 bandes – réseau routier essentiellement radial vers le centre-

ville, les boulevards et la grande voirie constituent une barrière physique importante entre l'intra-muros et le reste de la Ville, le réseau en boucles mis en place dans l'intra-muros a maîtrisé le trafic de transit dans le centre ancien, à l'exception de la grande voirie et constitue un élément positif. Celui-ci doit donc être maintenu. Les transports collectifs et les modes doux : au niveau du TEC, 28 lignes de bus desservent le Grand-Mons. Ce réseau est généreux à l'approche du centre mais sa couverture est faible et peu attractive en périphérie. Au niveau de la SNCB, l'offre est importante vers toutes les directions. Sur le plan des piétons, les boulevards constituent une barrière entre le Centre-Ville et la première couronne. L'espace piéton est largement revalorisé dans un rayon de 400 m autour de la Grand-Place. L'axe Gare-Capucins et Grand-Rue-Bertaimont mériterait un meilleur traitement en terme de qualité d'aménagement ainsi que les Places du Marché-aux-Herbes et du Marché-aux-Poissons. Au niveau des deux roues, le réseau est peu ou pas développé à l'échelle du Grand-Mons. L'absence d'itinéraires et d'aménagements cyclables définis rend l'utilisation du vélo peu encourageante et même dangereuse pour certains. Dans l'intra-muros, les cyclistes bénéficient d'aménagements favorables. Les accès aux boulevards et au Centre-Ville sont dangereux. En ce qui concerne l'offre et la gestion du stationnement en centre-ville, les éléments à retenir sont les suivants : l'offre en stationnement public – 5.600 places en voirie – bénéficie d'une gestion peu dynamique pour un centre-ville aussi commerçant – plus de $\frac{3}{4}$ des places sont gratuites et illimitées dans le temps. La tarification des places payantes en voiries est extrêmement attractive, même pour une longue durée de stationnement. L'offre en « ouvrage » est faible – 890 places – et réservée, pour moitié, aux abonnés. Les charges du trafic dans le Grand-Mons, c'est fort chargé sur le réseau autoroutier – de 65.000 à 80.000 véhicules par jour – charges croissantes sur le Ring 5 – 10.500 à 28.000 véhicules par jour – charges croissantes sur les radiales – 14.000 à 47.000 véhicules par jour – pôle de la porte principale de l'avenue de l'Université – 46.000 véhicules par jour. Les charges de trafic dans le centre-ville : charges importantes et régulières sur les boulevards, charges inégales sur la grande voirie en fonction des tronçons, saturation généralisée des carrefours des boulevards aux heures de pointe. Il n'en demeure pas moins qu'il y a des réserves de capacité de 25 à 50 % sur l'ensemble des tronçons des boulevards. L'utilisation de l'offre de stationnement : les enquêtes et analyses effectuées en 1999 ont mis en évidence quelques éléments de l'offre et de la demande en matière de stationnement : saturation de l'offre en journée – 95 % d'occupation – faible en soirée – 40 à 50 %, peu de marge de manœuvre dans les parkings en ouvrage, rotation des véhicules inégale selon les zones, structure d'usager dominée par les usagers de longue durée, ce qui est défavorable au commerce. Les objectifs visés : à l'échelle

du Grand-Mons et du centre-ville, les principaux objectifs multimodaux visés sont les suivants : maîtriser le trafic automobile en direction et dans le centre-ville, mettre en valeur l'accessibilité multimodale – TEC, SNCB, piétons et deux roues – à l'approche et dans le centre de Mons, mettre en place une politique de stationnement cohérente en faveur des usagers de courte et de moyenne durée au centre-ville. Ces objectifs sont en cohérence avec la volonté de la Ville d'améliorer la qualité de l'espace public, au travers notamment du réaménagement de certaines places et rues. De même, un accent particulier est mis sur les objectifs de stationnement afin de régler l'accessibilité au centre-ville en fonction des différents types d'usagers. Les propositions : l'ensemble des propositions peut être décliné sous forme d'un concept multimodal de déplacements. Si certaines recommandations peuvent être mises en œuvre à court terme, d'autres ne sont envisageables qu'à moyen ou long termes, certaines impliquant d'importants investissements. Le concept proposé s'appuie notamment sur une offre autoroutière concentrique complétée par des liaisons intercommunales, un réseau de transports en commun TEC radioconcentrique, concurrentiel par rapport aux déplacements en véhicules particuliers, un réseau de transports en commun SNCB remis en valeur, des modes doux – piétons et deux roues – valorisés avec l'application du plan vélo et la protection des secteurs urbains sensibles, une politique de stationnement en faveur de l'accueil des usagers de courte et de moyenne durée en centre-ville, au détriment des usagers de longue durée, qui trouveront des alternatives au travers de l'aménagement de parkings + piétons et parkings bus et des parkings + rail. A l'échelle du centre-ville, le concept multimodal de déplacements doit répondre aux objectifs généraux en y intégrant certaines caractéristiques locales, telles que la générosité du réseau routier des boulevards – 6 voies en section sur certains tronçons – le réseau de radiales principales à grand gabarit, le plan de circulation en boucles au centre-ville, le réseau de transports en commun, le plan vélo, la gestion du stationnement, l'implantation des Grands Prés. Le fonctionnement proposé des boulevards : les boulevards doivent conserver et même améliorer, l'accessibilité au centre-ville tout en réduisant les nuisances environnementales et en améliorant la qualité de l'espace public pour les piétons et les deux roues, notamment à partir du réseau potentiel disponible, différentes variantes de sens de circulation ont été générées et évaluées. La variante retenue est de mettre le boulevard central à double sens et d'inverser le sens de circulation de la contre-allée intérieure. En considérant la structure actuelle du trafic sur les boulevards et la grande voirie, la variante retenue pourrait engendrer les effets suivants sur les charges de trafic : une augmentation de trafic sur le boulevard central – environ 30.000 véhicules par jour en double sens attendus – par rapport à la situation actuelle, une diminution de trafic sur la

contre-allée extérieure – 10 à 15.000 véhicules par jour attendus – une augmentation de trafic sur la contre-allée intérieure – 5 à 10.000 véhicules par jour attendus – une diminution de trafic sur la grande voirie – 6. 500 véhicules par jour attendus. Le principe d'exploitation des boulevards sera conçu à partir de 5 portes principales pour l'accès au centre-ville et aux boulevards – Place des Alliés, Place des Chasseurs, Place de Flandre, Place Régnier au Long Col, Porte du Parc. L'aménagement de giratoires y est recommandé pour les raisons suivantes : capacité utilisée favorable, insertion urbaine, possibilités de rebroussements offertes, maîtrise de la vitesse des véhicules, absence de contrôle d'accès au droit de ces carrefours. L'organisation des déplacements proposés dans le centre-ville : avec la mise à double sens des boulevards, la grande voirie peut retrouver le rôle initial qui lui est normalement destiné, c'est-à-dire un rôle de liaison entre les poches du centre-ville et de desserte à l'intérieur même des différentes poches. Afin de conserver ce rôle, de supprimer le trafic de transit et de compléter le plan de circulation en boucle sur l'ensemble du centre-ville, différents scénarios ont été générés. Chaque tronçon a fait l'objet d'une évaluation selon certains critères tels que la qualité de l'accessibilité au centre-ville, la cohérence avec le plan de circulation actuel en boucle, les risques de maintien de trafic de transit, les effets sur l'offre de stationnement, les effets sur le plan vélo et la récupération de l'espace public. La politique de stationnement recommandée : à terme, la gestion des places, hormis les secteurs les plus commerçants, repose sur trois durées de stationnement, avec ponctuellement des possibilités de stationnement offertes aux résidents : la courte durée – moins de 2 h – pour 50 % des places – 2.700 places ; la moyenne durée – de 2 à 4 h – pour 25 % des places – 1.300 places ; la longue durée – plus de 4 h – pour 25 % des places, c'est-à-dire 1.300 places. A l'échelle du centre-ville, les éléments forts de la politique de stationnement proposée à terme sont : la prise en compte du stationnement des résidents, notamment en terme d'amélioration du confort, l'augmentation d'environ 6.000 usagers de stationnement de courte durée, l'augmentation potentielle totale d'environ 5.500 usagers. Un contrôle rigoureux doit être effectué afin d'assurer le respect de la réglementation des places de stationnement, et par là-même, la rotation des véhicules. Cette proposition ne peut être mise en œuvre que moyennant la mise en place d'un réseau de parcs-relais et de navettes destinés aux utilisateurs de longue durée. A court terme, des mesures transitoires doivent être prises pour favoriser la rotation des véhicules, il s'agit donc de l'extension mesurée des zones horodateurs et la modulation des tarifs. Les principes de fonctionnement des parcs-relais : la politique de stationnement pourra se mettre en œuvre au fur et à mesure de la capacité des autorités à assurer de bonnes alternatives de stationnement pour +/- 1.800 usagers de longue durée stationnant dans le

centre-ville. Différentes solutions s'offrent à eux entre la conversion en usagers de moyenne durée, les parkings « en ouvrage », le parking « + marche », à proximité des zones de stationnement sur les boulevards et les axes de pénétration, les parkings-relais, de type parkings « + bus ». Afin d'être attractifs, les parkings relais doivent remplir certaines conditions fonctionnelles et doivent être accompagnés d'une politique de stationnement volontariste au centre-ville, d'un réseau de transports en commun performant, de zones de contrôle d'accès du trafic automobile en entrée de ville. En tenant compte de l'ensemble de ces conditions, 10 sites potentiels de parkings-relais ont été désignés dans l'étude. La stratégie de régulation recommandée : dans le cadre de la stratégie, chaque carrefour équipé d'une signalisation lumineuse a été étudiée afin de définir son rôle et sa fonction dans le plan de déplacements, décliner le fonctionnement de chaque carrefour, insérer les priorités des transports en commun aux endroits stratégiques. En conclusion, la mise en œuvre des actions proposées dans le plan de déplacements et de stationnement de notre Ville constitue donc une opération structurante par rapport au fonctionnement et aux habitudes de déplacements rencontrés actuellement, avec comme en enjeux principaux d'accroître l'utilisation des moyens de transports éco-mobiles au sein de l'agglomération et du centre-ville, d'améliorer les conditions de stationnement des habitants et des clients visiteurs du centre-ville, de réduire les nuisances environnementales subies par les riverains situés en dehors d'axes très fréquentés. Seule une réalisation progressive et complète des mesures préconisées dans tous les domaines concernés – circulation, stationnement, transports collectifs, modes doux, aménagement et exploitation des carrefours – permettra d'atteindre les objectifs visés par les autorités montoises, plus particulièrement en termes d'accessibilité, d'environnement et de déplacement durable de qualité de vie.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur COLLETTE, je vous en prie.

M. COLLETTE, Conseiller communal : Je pourrais être vraiment beaucoup plus court et ...

M. DI RUPO, Bourgmestre : C'était aussi dans cet esprit-là, vous savez que vous n'allez pas reprendre...

M. COLLETTE, Conseiller communal : Bien entendu, donc je voudrais...

M. DI RUPO, Bourgmestre : Et on ne voulait pas vous priver des chiffres précis.

M. COLLETTE, Conseiller communal : Je vous remercie. Vraiment, vous pensez à nous, vous êtes presque un père, maintenant !

M. DIRUPO, Bourgmestre : Allez-y, je vous en prie !

M. COLLETTE, Conseiller communal : Je vous dis, de prime abord, que nous sommes rassurés. Nous devons dire que, lorsqu'en décembre 2000, c'est-à-dire lorsque ce plan, tel qu'il nous est présenté aujourd'hui, avait été inscrit à l'ordre du jour, à une période que je vais appeler « curieuse » puisqu'il engageait, effectivement, pour de longues années, les aménagements mais aussi les habitudes de déplacements des Montois, la revendication de notre actuel bourgmestre fut de postposer cette discussion au cours de la mandature qui a suivi. Nous avons eu de réelles inquiétudes. Nous nous souvenons d'une petite phrase mais vous voyez c'était un mot lâché qui était un petit mot lorsque nous avons voté la mise en piétonnier définitive et la suppression du parking sur la Grand-Place. Vous aviez - au nom du groupe socialiste ou en votre nom propre puisque les votes étaient individuels et n'étaient pas politiques à l'époque - attiré l'attention sur le fait que de votre point de vue, l'adoption de cette disposition qui reflétait la majorité de l'expression de la consultation populaire qui avait lieu, été éminemment réversible, c'étaient les deux mots dont j'ai encore le souvenir. Effectivement, cela nous a inquiété et cette inquiétude a été, évidemment, renforcée par le fait que, je vais dire d'autres acquis, du précédent Collège était remis en cause pour des raisons plus ou moins bonnes. Aujourd'hui, nous sommes rassurés puisque vous l'adoptez tel quel, je vais dire avec son objectif fondamental qui, effectivement, nous fait grand plaisir qui est de desserrer l'étau automobile de Mons. Le plan ne fait que confirmer que le plan de circulation de l'intra-muros était une bonne chose, qu'il faut le maintenir, qu'il faut le perfectionner en inversant l'un ou les deux sens et alors, de s'attaquer au gros problème qui est, effectivement de ne plus laisser venir les voitures jusqu'en bordure de cette ville et de donner une alternative au « tout à l'automobile ». Heureux, nous le sommes parce que c'est finalement aussi, dans l'adoption de cette étude, la récompense d'un combat mené dès avant que la construction se fasse de ce ring de Mons puisque historiquement nous étions dans la rue en 1973, pour lutter contre la création du ring urbain, de cette bande de béton, de cette autoroute urbaine que constituait le nouveau boulevard de cette refermeture de l'enceinte médiévale avec ces 6 portes alors qu'en 1870, on avait rouvert 22 portes, 22 radiales, pour sortir de Mons. Aujourd'hui, la remise à double sens du boulevard mais surtout la restitution de son statut

urbain permet, effectivement, de penser que la raison parle et que, ma foi, les erreurs du passé on les paie cher puisque l'investissement est encore tout récent et tout frais mais comme le partenaire, M.E.T., est d'accord de revenir sur ces propres erreurs, il faut en profiter. Contentement aussi de la confirmation par ce plan que s'il faut favoriser une circulation concentrique autour de la Ville pour relier les différents endroits de notre vaste territoire, le ring Est, dans son tracé indiquait au Plan de Secteur, sera abandonné - c'est aussi un de nos vieux combats - et sera remplacé par la création de contournements du centre des localités, du centre des villages par la création d'un statut urbain dans ces centres de village et la tentative de rejeter l'automobile au centre pour augmenter la convivialité de ces lieux centraux. Alors, voilà les éléments de notre satisfaction. Je vais dire qu'ils sont suffisants pour nous amener à voter positivement d'autant que, Monsieur l'Echevin nous l'a pas dit, votre Collège a, quand même, apporté deux «plus» par rapport au Plan. Je dois reconnaître et je dois à la vérité que, Monsieur le Bourgmestre, vous avez été très actif pour donner à ce Plan de Déplacement et de Stationnement, un avenir et pour assurer que ce ne soit pas simplement un recueil ou un évangile de vœux pieux. Effectivement, vous avez déjà marqué les traces, marqué les étapes de la mise en exécution, notamment de la création de la remise du boulevard à double sens, de la remise en état des trois portes, en tout cas des 3 portes essentielles - c'est-à-dire dans lesquelles les flux sont essentiels - qui croisent ce boulevard pour réaliser l'impossible, l'impossible exploit de permettre aux cyclistes et aux piétons de traverser la porte du parc et d'accéder à pied ou à vélo en venant de Ghlin sans risquer la mort. Ce sont des gageures que vous avez prises à bras-le-corps et vous offrez, effectivement, une perspective en synergie avec le M.E.T., pour les raisons que l'on sait. La deuxième initiative est de mettre, effectivement, immédiatement, en œuvre et j'ai entendu par simultanéité ou contemporanéité avec la mise en place de la phase de stationnement, là, je voudrais que l'Echevin nous dise, j'ai entendu cela, la mise en œuvre de premiers parkings de délestage ou se fera l'intermodalité entre la voiture, le bus ou la marche à pied. Enfin, parler d'intermodalité entre la voiture et la marche à pied, c'est un petit peu un euphémisme. Je dois dire que tout cela, effectivement, nous rassure, nous contente, nous satisfait et ne nous empêche pas de voter positivement sur ce Plan même s'il nous paraît qu'il est quand même, quelque part, gravement « carencé ». Alors, cette carence, elle est où ? Quand j'entends, Monsieur l'Echevin, en son rapport, nous dire que ce Plan est le fruit du consensus entre tous les acteurs, je ne sais pas qui il déplace à Mons, n'y a-t-il que le M.E.T., le Collège, le TEC, et la SNCB qui se déplacent ? Je pense que les acteurs de la mobilité sont, d'abord et avant tout, l'ensemble des citoyens de cette ville et l'ensemble de ces résidents, l'ensemble des visiteurs et que, à ce que je sache, la

politique de communication et de participation - qui est un des leitmotivs de votre Collège - aurait trouvé, sur cette matière, à donner sa pleine mesure. Mais, manifestement, alors même que le Ministère de la Mobilité de la Région wallonne offrait, à la Ville, la possibilité de faire une large consultation populaire, nous arrivons à voter aujourd'hui, avant même que la population ne sache de quoi il s'agit, ne sache à quelle sauce on va lui demander de pédaler demain. C'est un peu regrettable mais j'ai senti dans les réponses données par l'Echevin lors de la discussion en commission, que ma foi, à défaut de pouvoir remettre en cause les options, à tout le moins pour les mises en œuvre peut-être, la population serait concernée que, finalement, on arrivera quand même à développer une communication et une participation sur le sujet. Je vous mettrai au défi sur le point qui suit car, en ce qui concerne ce point-ci ou le deuxième point qui suit, en tout cas en ce qui concerne ce point-ci, je pense que nous pouvons, sur ces objectifs, avec les deux précisions qui consistent, notamment, à décider de revenir devant cette assemblée dans un ou deux mois, disons deux mois, pour présenter le programme du phasage pratique de la mise à exécution pour les cinq prochaines années, nous pouvons approuver entièrement ce plan sous la réserve d'y associer, maintenant, les habitants et d'obtenir d'eux qu'ils soient vraiment partie prenante parce que s'il n'y a pas, effectivement, de consensus large et d'adhésion générale des habitants, je crains fort que, comme le plan de circulation qui, dans son esprit était bon, le Plan trouve encore, sur son chemin, des esprits pervers qui passent leur temps à tenter d'en contourner les méandres.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie. Monsieur HAMAIDE. C'est pour le même contentement, ou bien... ?

M. HAMAIDE, Conseiller communal : Cela ne va pas dans le même sens du tout. Je n'ai pas l'optimisme de Monsieur COLLETTE qui retrouve ses enfants dans le plan. Ceci étant, il y a beaucoup de choses à dire, on en a dites beaucoup et on va essayer malgré tout de ne pas encore tout redire d'autant plus que ce document est intégralement celui qui nous est soumis aujourd'hui, intégralement celui qui a été discuté ici, même, le 19 décembre 2000. Il n'est pas changé, il n'est pas modifié, j'avais cru cependant retenir que, des remarques du Cabinet du Ministre DARRAS à l'époque et d'autres observations, un enrichissement serait venu à ce Plan que nous examinons aujourd'hui, Plan qui ne m'a pas convaincu alors, qu'il ne me convaincra pas aujourd'hui puisque la même cause produit le même effet, bien évidemment. Alors, quelques réflexions, c'est une étude splendide sans aucun doute, il y a vraiment pas mal de choses intéressantes, c'est vrai mais c'est une étude qui se revendique d'une globalité,

d'une théorie qui ne peut pas, pratiquement, se concrétiser. Si on va un peu en amont de la philosophie de ceux qui ont mené le plan, je l'ai connu, j'ai suivi les travaux, on s'oriente volontairement et essentiellement vers une ville patrimoniale et touristique, ce qui est très bien mais on néglige délibérément une dimension, la dimension économique et la mixité des fonctions de la Ville, sa fréquentation, sa réussite et une ville ne peut pas être que culturelle, elle doit aussi être économique, l'un entraînant l'autre mais l'un ne remplaçant pas l'autre. Alors, si on suit cette piste, je crois que cette ville ne sortira jamais de sa pauvreté congénitale. Dès lors je dis que, plutôt qu'une grande théorie comme celle qui nous est proposée, de laquelle on peut tirer pas mal d'éléments, cela va de soi, il vaudrait mieux s'appliquer à un pragmatisme, à des essais par touches successives parce que le domaine est très particulier. J'ai relu le rapport dans le dossier et on patauge vraiment dans la théorie quand je vois qu'on propose, pour l'avenir, encore six études complémentaires, une ville n'est pas l'autre, une mesure qui est bonne ici, n'est pas spécialement bonne ailleurs et il faut quand même toujours retenir les particularités de Mons avec son relief et l'exiguïté de ses places publiques, de ses voiries. L'étude pose comme prémices, deux choses impossibles, à mon sens, c'est comme cela que je vois, tout au moins, d'une part d'un texte performant, alors un texte performant, jamais on ne le verra, cela je ne le crois pas, en tout cas à l'horizon. De plus, s'il était performant, je plains la Ville, à l'époque d'une grève, elle serait totalement otage du TEC comme déjà son personnel a su utiliser la situation. Donc, un texte performant, pour moi, c'est vraiment de l'utopie, sauf un horizon que je ne connais pas, que je ne connaîtrai pas, je suis d'accord. Dire que le M.E.T. va mettre des milliards dans une remise à double sens des boulevards, c'est aussi, je crois, utopique. Bon, alors, ces prémices-là, je crois qu'il vaut mieux ne pas le redire. Donc, « non ! » à ce plan global mais « oui ! » à certaines mesures. On propose du « park and ride » mais, bien sûr, qu'il faut tenter le « park and ride », je ne suis pas convaincu que ce sera facile parce qu'il faudra convaincre et le « park and ride » constitue une « rupture de charge » qui est toujours mal ressentie. Où placer le « park and ride » ? Comment l'organiser ? Moi je crois que ce sera un travail intéressant mais très difficile parce qu'il faudrait le réaliser par fonction, par entreprise, par horaire. Les facteurs commencent à 5h00 du matin, les enseignants à 07h30, les fonctionnaires à 09h00, certains d'entre eux tout au moins. Ce « park and ride » à Imagimons ou bien à la chaussée de Binche ou encore à la Digue des Peupliers, ne sera pas une chose facile. Je le répète, on peut essayer, il faut essayer, c'est sûr, mais je répète en parlant de « rupture de charge » que TRANSITEC reproduit textuellement : l'actuelle desserte de la Ville par des minibus constitue une « rupture de charge » qui a provoqué - c'est écrit texto - une chute importante de la fréquentation du centre

et le but est quand même une fréquentation accentuée. Alors, ma conviction, on ne saura pas me la retirer, c'est qu'il y a, à Mons, un manque de places de stationnement. Et si je compare Mons avec Namur, Namur a 3.100 stationnements « en ouvrage » ; Mons en a 890, m'a-t-on dit, je crois. Namur a réalisé des parkings « en ouvrage » avec des subsides. Je sais bien que le problème est financier, donc, de ce côté-là, la chose est à voir. Alors, le ratio de stationnement, je ne vais pas répéter la démonstration, il est de 0,25 dans le centre, à la Grand-Place, 0,19 et dans le quartier de l'Université, 0,21. Et je reviens toujours avec cette vieille étude de FARLA des années 60, qui préconisait un parking d'une dimension moyenne à la Place du Parc. C'est le meilleur endroit, on ne va pas démolir les arbres pour cela, l'accès y est sur un relief plateau, c'est proche de toutes les hautes fonctions, l'Hôtel de Ville, le Théâtre, la Justice et les accès sont idéaux avec la grande voirie à proximité et la rue du Parc de l'autre pour la sortie. Je le répète, ma philosophie d'une ville, c'est qu'elle soit fréquentée, qu'elle accueille le maximum de visiteurs, que ce soit le Théâtre, que ce soit le commerce, que ce soient les fonctions, si on n'y arrive pas, je crois que la Ville vivote. Et, l'accueil, pour la fréquentation d'une ville, c'est aussi la facilité d'y stationner. Et à cet égard, l'Echevin ne l'a pas répété ici, mais la volonté du Collège serait de totalement éliminer l'abonnement des parkings « hors ouvrage » pour aller totalement aussi vers la rotativité. Ce qui, je le crains, aura des effets négatifs, j'ai déjà cité l'exemple d'une entreprise qui n'est venue à Mons-Centre que grâce aux 25 emplacements qu'elle a obtenus, 10 à la Grand-Place, 15 à la rue de la Halle. Mais il y a aussi le problème de ceux qui travaillent à Mons. Ils sont 17.000. Alors, je crois qu'ils sont les bienvenus, cela fait la force d'une ville, c'est son honneur, c'est une grande part de sa chalandise aussi. La solution à leur problème sera-t-elle le seul « park and ride » à Imagimons ou ailleurs ? J'en doute ! Donc, je n'y crois pas trop, je me dis qu'il faut essayer mais je crois qu'on se trompe, en imaginant que ce sera bien vu, bien accueilli et tout simplement réalisable. Je parle maintenant des boulevards. Je crois que les boulevards, c'est le dispositif de circulation qui marche le mieux à Mons. C'est une merveilleuse distribution du trafic dans les fonctions, dans les quartiers, avec les 5 ou 6 portes, selon qu'on les compte d'une manière ou d'une autre, et avec ses multiples « baïonnettes » si je puis dire. Alors, réduire la fonction des boulevards serait reporter le trafic sur l'autoroute périphérique. Mais je lis le journal « Le Soir » du week-end, où on nous démontre que les autoroutes en Wallonie sont moyennement et lourdement, chargées et la région de Mons est toute noire, d'une autoroute souvent en difficultés. Alors, on va reporter ce trafic local sur l'autoroute, ce qui me semble tout à fait erroné. Alors, je dirai un mot du ring Est, puisque l'on veut sa mort depuis longtemps, il est presque mort, mais, je crois que c'est aussi une conception erronée de ne pas

y croire, parce qu'on verrait maintenant comment cela marcherait. Et par contre, mettre à l'étude une liaison Havré-Maubeuge, c'est revenir un peu au ring. Alors, comprenez qui pourra ! On n'en a pas parlé non plus, ni ici, mais cela se trouve dans l'étude, TRANSITEC qui évoque la liaison Mons-Laon. Mons-Laon, c'est une liaison vers le Sud, vers l'Est de l'Europe. J'ai parlé aux auteurs de projet qui m'ont dit : « oui, mais le danger de faire cette liaison, c'est qu'il va y avoir du trafic ». Alors, je ne sais pas ce que l'on veut. Dans le temps, on disait : « il ne faut pas la faire, parce qu'il n'y aura pas de trafic ». Maintenant, on dit : « attention, non, il y aura trop de trafic ! » Si je pense au développement économique de la région et du Hainaut, je crois que cette infrastructure permettrait, notamment, à la gare de Houdeng de se développer, mais je crois que le trafic peut amener aussi un développement économique. Et quand je sais que, dans le même temps, Charleroi s'est battu et a obtenu que, prioritairement, la liaison Bruxelles-Paris par autoroute se fasse par Charleroi-Reims, et c'est le projet prioritaire que le TEC m'a bien spécifié encore lors d'une séance de travail, précédemment. Mais, j'ai un petit commentaire désabusé. Il est vrai que cette région a bien souvent milité contre son développement. Alors, je ne suis pas plus long, je résume, à ce stade, le dossier proposé, pour moi, en tout cas, c'est « non ! » ; mais c'est « oui ! » ; bien sûr, à des mesures ponctuelles, préparées, équilibrées, pragmatiques. Car, je le répète, dans ce domaine, il n'y a pas de formule miracle.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Bien, je constate qu'à ce stade, l'opposition est divisée, que ceux qui étaient dans l'ancienne opposition, disent « oui » ; que ceux qui étaient dans la majorité ancienne disent « non » ; mais, comme tout un chacun, nous sommes libres de nos appréciations. Moi, je voudrais, simplement, vous indiquer que la fois passée, vous nous avez demandé, avant que nous arrêtions les nouveaux tarifs des parkings couverts et des parkings ouverts, que l'on puisse discuter du plan de déplacements et de stationnement, à nouveau, puisqu'il y avait des Conseillers communaux élus cette fois-ci qui n'étaient pas présents lors de la précédente discussion en décembre. Deuxième élément, c'était cette notion de « park and ride ». Alors nous avons accédé à votre demande, il y a eu une Commission conjointe de tous les Conseillers communaux et le Bureau d'Etudes COOPARCH a pu représenter, pour la énième fois, le dossier et chacun a pu s'imprégner de la valeur du rapport. Et donc, aujourd'hui, nous en discutons et nous l'approuvons. Du moins, je pense que nous allons l'approuver. Deuxième élément, avant d'arrêter et j'écouterai avec attention les commentaires des uns et des autres, mais les nouveaux tarifs des parkings couverts et ouverts, qui restent bien en deçà de ce qui se pratique dans les communes de la même taille que Mons, vous avez

demandé que l'on puisse avancer sur ces stationnements de délestage pour permettre à tout un chacun de pénétrer en Ville sans devoir y laisser sa voiture de 8 h du matin à 16-17 h le soir. Nous avons examiné la question, je l'ai d'ailleurs fait, personnellement avec M. l'Echevin et d'autres collaborateurs, pour finalement proposer trois lieux qui nous semblent possibles. D'une part, Imagimons et le Brico-GB-Sarma, deuxième endroit qui serait la Digue des Peupliers et une partie de la Digue de Cuesmes et le troisième endroit, serait à la Chaussée de Binche et plus particulièrement là où l'on trouve les débris de « Bédébu », sur le terrain du M.E.T. et juste en face du Waux-Hall et les terrains de l'autre côté du trottoir. J'en ai discuté et formulé une demande écrite mais c'était, et vous m'excuserez si vous ne trouvez rien dans le dossier, j'ai un jour eu le Chef de Cabinet de M. DARRAS qui voulait que, sur un plan, je lui montre ce dont il s'agissait, j'ai pris un plan, j'ai pris mon stylo et j'ai dit : « voilà où se trouvent les parkings, voilà comment je vois les circuits ! » Et je lui ai envoyé par fax, mais, croyez-moi, que c'est ce que je viens d'indiquer. Je sais que le TEC, sans nécessairement partager l'analyse de M. HAMAIDE et sans porter de jugement, le TEC va proposer, dans les prochains mois, une nouvelle mouture de son plan de déplacements qui pourrait, me dit-on, être substantiellement différent de ce qui existe aujourd'hui. Je n'en connais pas les détails, mais c'est sur base de midibus notamment, pour permettre aux riverains des anciennes communes de Mons d'accéder plus facilement au cœur de la Ville. Ils me disent qu'il est faisable, de 7 h à 9 h du matin et de 15 h à 18 h, qu'il y ait deux bus pour chaque lieu que je vous ai indiqué pour qu'il y ait une rotation, ce qui ferait que les personnes qui travaillent à Mons et qui laisseraient leur véhicule dans ces parkings de délestage, auraient un bus tous les 5 à 8 minutes, durant ces deux périodes, c'est-à-dire la période de 7h à 9 h du matin et la période qui va de 15 h à 18 heures. Etant entendu qu'il faut alors revoir l'ensemble des tracés TEC à la lumière de ce projet. Par ailleurs, comme vous l'avez dit, M. HAMAIDE, cette étude est très fouillée et nous avons refusé, comme le disait M. COLLETTE, nous avons refusé, pour répondre à M. HAMAIDE, que l'on continue à étudier, parce que c'est clair que plus on étudie, plus c'est intéressant, mais à un moment donné, il faut bien devenir opérationnel, ce qui vous est proposé ici, et que nous avons indiqué aux responsables de l'étude, c'est que maintenant, nous voulons avoir des phases opérationnelles et que l'on nous dise, pour les 5 années qui viennent, quels sont les travaux que l'on peut faire, le coût et les effets directs et indirects de chacune des décisions. C'est cela qui vous est proposé. Alors, il me semble que par rapport aux discussions des deux séances précédentes, il me semble qu'on a quand même avancé d'une manière positive et d'ailleurs, je tiens à vous remercier d'y avoir contribué, je vous céderai la parole dans un instant, pour les points 96, 97 et 94, mais, je vous dis, je vous

écouterai. Il me paraît maintenant important de décider, parce qu'il nous faudra des délais d'approbation assez longs et, si tout va bien, nous pourrions mettre en œuvre les mesures que nous prenons aujourd'hui à partir du 1er mars, donc les mesures tarifaires et j'aimerais que pour le 1^{er} mars, également, on puisse alors avoir les nouveaux plans de déplacements des TEC pour que, simultanément, nous puissions mettre les nouvelles tarifications et, en même temps, l'utilisation de ces parkings de délestage, ce qui me semble être cohérent. Alors, j'en termine sur le caractère réversible. Je redis aujourd'hui, pour les projets que nous portons, que le Collège actuel porte, que la majorité porte, que toute avancée dans les plans de mobilité doit être regardée à la lumière de l'expérience. Et que, personnellement, nous ne prétendons pas que nous savons, à présent, tous les effets qui seront enregistrés par telle ou telle mesures. Nous pensons simplement qu'il faut avancer et on a le sentiment que ce sont de bonnes mesures que nous proposons. Nous allons les mettre en œuvre et nous les évaluerons après un an et, ma foi, s'il faut faire marche arrière, s'il faut modifier, je pense, une fois encore, qu'il n'y a rien de scandaleux à ce que nous ayons ce caractère réversible des décisions et, comme vous le disiez tout à l'heure, ce qui est important, c'est que nos concitoyens aient plus de facilités et trouvent que le système qui est mis en place soit le plus adéquat pour eux. Moyennant ces explications, sauf répliques, peut-on passer au vote du point 95 ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : MM. BIEFNOT R., MILLER, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, COLLETTE, ALLART, BIEFNOT B., Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MALAISE, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, MM. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. VISEUR, DI RUPO

4 NON : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme A.M. MERCIER

ADOPTE – 111^e annexe

96e Objet : Parkings couverts communaux. Approbation de la structure tarifaire « rotatif horaire ». Régie Foncière GL/1250/BV

97e Objet : Horodateurs. Tarification. Approbation de la structure tarifaire, du changement de statut de certaines zones payantes et de l'extension de nouvelles zones payantes. Régie Foncière RD/01.07.11

M. DI RUPO, Bourgmestre : Mais, peut-être une très brève présentation. Simplement, parce que la fois passée, la présentation fut faite et donc, je propose qu'on puisse en faire l'économie, sauf si vous souhaitez réentendre les explications.

M. COLLETTE, Conseiller : Mais, oui, nous revenons avec ces deux points pour la troisième fois, alors, je vais tout de suite rassurer tout le monde en disant que nous ne considérons pas que les augmentations tarifaires qui nous sont proposées aujourd'hui, participent de la volonté de redresser les finances de la Ville de Mons, mais qu'elles participent, au contraire, de cette mise en œuvre volontariste du plan de déplacements et du stationnement que nous venons de voter. Il reste que deux problèmes se posent. Jusque aujourd'hui, nous n'avions pas la garantie de la simultanéité de la mise en place des nouveaux tarifs et spécialement de l'augmentation des zones de stationnement, avec la mise en place du « park and ride ». C'était la première préoccupation, préoccupation partagée par M. HAMAIDE. Il y a des gens qui travaillent à Mons, bien sûr, ces gens doivent modifier leurs habitudes, on en a longuement parlé la fois passée, alors que le point était reporté, si le Collège - mais je n'ai pas de réponse claire sur ce qui devrait figurer dans le dispositif de la délibération - nous dit que la simultanéité sera réalisée entre la mise en œuvre des nouvelles zones de déplacements et la mise en œuvre des premières expériences de parkings-bus, eh bien, à ce moment-là, nous aurons marqué un point de plus. Par contre, il reste toujours des réserves quant au traitement qui sera fait pour les riverains. Et notre préoccupation reste que, ce que le Collège estime être un nouveau confort pour eux, ne soit pas, au contraire, une occasion pour certains riverains de quitter Mons, car la délibération propose toujours la suppression des places riverains avec, comme alternative, la possibilité, pour les riverains, de stationner dans les zones payantes sauf celles – donc, dans les zones de stationnement rotatif - qui sont dans les zones purement et strictement commerciales, ce qui est logique mais moyennant le paiement d'une redevance d'un euro par jour. Alors, les nouveaux tarifs en tant que tels, ils sont pour les deux parkings couverts « en ouvrage » d'un euro pendant les heures de jour, c'est-à-dire de 08h00 à 22h00 d'un demi-euro pendant les heures de nuit, ce qui fait, par rapport à la situation actuelle d'un taux dégressif,

une différence très importante. A l'égard du parking « en ouvrage », en ce qui concerne les parkings de courtes durées, le taux est un taux progressif qui est de un euro l'heure pour la première heure, un euro 25 cents pour la deuxième heure et en ce qui concerne le stationnement de moyenne durée, il y a une progressivité puisque les 3 premières heures sont à 75 eurocents et la quatrième heure à un euro. Deuxième question qui attire notre attention et entraîne notre réserve quant à notre décision de soutenir la nouvelle structure tarifaire des parkings couverts communaux, ce n'est pas le prix du nouveau tarif qui est mis en vigueur mais c'est l'absence de détermination volontaire du Collège à l'égard de ces parkings. Le Collège ne se prononce pas sur le fait qu'il va réduire le pourcentage de l'occupation des parkings « en ouvrage », parking de la Halle, parking de la Grand-Place qui est actuellement occupé de manière très importante par les abonnés qui représentent, pratiquement, une fréquentation de l'ordre de 50 à 60 % selon les cas. Autrement dit, la disponibilité des places rotatives dans les parkings couverts est, en soi, relativement limitée. Nous avons demandé, en Commission, à l'Echevin de se prononcer, que le Collège se prononce sur la ferme volonté de faire de ces parkings « en ouvrage », des parkings rotatifs parce que tout bien considéré, sachant que le parking sur les chaussées en zone de courtes durées coûte un euro ou un euro 25 cents selon l'heure, qu'en moyenne durée, finalement, à la quatrième heure, on est à un euro, la différence de tarif n'est pas énorme, je dirais qu'elle est relativement insignifiante dans le parking couvert et le parking couvert en réalité, c'est une fonction de parking payant. Mais, à rotation plus longue, effectivement, il n'y a pas de limitation de durée et comme le tarif n'est plus progressif, il n'y a même pas d'effets dissuasifs dans l'augmentation du tarif. Quand vous nous dites que vous ne voulez pas prendre la décision de réduire dès à présent, c'est-à-dire bien sûr, le renouvellement, les abonnements qui viendront à échéance, nous disons qu'il n'est pas très volontariste votre plan. On nous dit : « on va attendre les effets de la mise en place d'un compteur, d'un système de comptage ». Effectivement, on peut lire toutes les cartes magnétiques pour connaître le comportement des usagers, je dis qu'à partir du moment où vous étendez de 840 places, le stationnement sur la voie publique, eh bien, manifestement, il n'y a pas de raison de ne pas assurer la rotativité la plus complète possible ou la plus large possible dans les parkings « en ouvrage ». Voilà, les réserves que nous faisons mais la principale reste, je vais dire, « dédiée » aux riverains du centre-ville. Sur cette question, il me semble que lors du débat de la fois dernière, c'est-à-dire celui du mois d'octobre, nous avons entendu le Collège dire qu'une étude complémentaire pourrait avoir lieu, c'est-à-dire organiser des rencontres avec ces gens - ils ne sont pas tellement nombreux, ils sont 960, je pense, porteurs de cartes de riverains - il y a moyen de les entendre, de

connaître leurs points de vue, de faire une expérience et je dirais qu'a priori, décider dans une période qui est transitoire de supprimer le stationnement riverains - et c'est l'effet des stationnements de moyenne durée - me paraît, peut-être, un petit peu prématuré. En fonction de la réponse du Collège, nous déterminerons notre vote.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie. Y a-t-il d'autres commentaires ? Je vais devoir vous donner des explications, ce que je fais toujours mais ici, d'une manière plus précise encore. Bien ! S'il n'y a pas d'autres intervenants, alors, Monsieur COLLETTE, d'abord je vous remercie parce que vous avez fait apparaître une erreur qui est purement administrative mais il en va ainsi de ces technologies contemporaines, c'est-à-dire qu'on fait du « couper-coller » mais au lieu de le faire avec, comment dirais-je, des ciseaux et un pot de colle dans ce « word » merveilleux... tout cela va très bien mais parfois, il y a des documents où on ne supprime pas ce qu'il faudrait supprimer et là où vous avez raison, c'est qu'il n'entre nullement dans l'intention du Collège de ne pas accéder à la demande qui a été formulée et qui était de ne pas bouger aux parkings riverains et donc, l'article 5 doit se lire : « de maintenir toutes les zones riveraines actuelles » et donc, le plan, comment dirais-je, le schéma qui est le schéma avec le nouveau tarif doit se comprendre comme étant celui qui est proposé mais on ne touche pas aux zones riveraines, on remettra une couche de couleur bleue et on laisse les choses en état, point à la ligne. Seuls augmentent les tarifs tels qu'ils vous sont proposés et je rajoute que nous avons consulté un certain nombre de promoteurs privés. Nous les invitons à reprospector pour la énième fois la ville - et je réponds ainsi à Monsieur HAMAIDE - dans l'espoir qu'ils formulent des propositions et avec vous, je pense que nous sommes ouverts à toutes suggestions et nous aiderons tout promoteur qui accepterait de venir construire des parkings chez nous. Moyennant cette explication, puis-je demander quel est le vote du groupe Ecolo pour le point 96 et dans la foulée le point 97 ?

M. COLLETTE, Conseiller communal : Je pense qu'on a percé les deux abcès. Si vous nous confirmez bien qu'il y aura simultanément de la mise en œuvre des parkings-bus et de l'extension des zones, le problème des riverains étant provisoirement réglé, nous voterons «oui».

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie. PSC ? Abstention ! C'est mieux que le «non» de tout à l'heure. Donc, on dit bien abstention pour les deux points. Bon, sous vigilance.

L'assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : MM. BIEFNOT R., MILLER, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, COLLETTE, ALLART, BIEFNOT B., Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MALAISE, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, MM. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. VISEUR, DI RUPO

4 ABSTENTIONS : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme A.M. MERCIER

ADOPTE – 112° annexe

L'assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : MM. BIEFNOT R., MILLER, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, COLLETTE, ALLART, BIEFNOT B., Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MALAISE, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, MM. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. VISEUR, DI RUPO

4 ABSTENTIONS : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme A.M. MERCIER

ADOPTE – 113° annexe

94° objet : Redevance de stationnement. Modification à partir de l'exercice 2002 pour un terme expirant au 31 décembre 2006, des tarifs « horodateurs et bulletins de stationnement ». Gestion f. Taxes

M. DI RUPO, Bourgmestre : Le point 94 dans la foulée, c'est le même vote ou pas ? Le même vote. Je vous remercie.

L'assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : MM. BIEFNOT R., MILLER, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, COLLETTE, ALLART, BIEFNOT B., Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MALAISE, MM. SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, MM. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. VISEUR, DI RUPO

4 ABSTENTIONS : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme A.M. MERCIER

ADOPTE – 110^e annexe

98^e objet : Bail emphytéotique relatif au 13, rue Lamir à consentir au CPAS. Régie foncière RF/RB

ADOPTE à l'unanimité – 114^e annexe

99^e objet : ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

a) Réorganisation des groupements au 01.10.2001. 8^e/1^e 64

ADOPTE à l'unanimité – 115^e annexe

b) Création de classes maternelles au 01.10.2001. 8^e/1^e 64

ADOPTE à l'unanimité – 116^e annexe

c) Suppression de classes maternelles au 01.10.2001. 8^e/1^e 64

ADOPTE à l'unanimité – 117^e annexe

d) Création de classes primaires au 01.10.2001. 8^e/1^e 64

ADOPTE à l'unanimité – 118^e annexe

e) Suppression de classes primaires au 01.10.2001. 8^e/1^e 64

ADOPTE à l'unanimité – 119^e annexe

100^e objet : Information des « Cellules de Proximité » et « Cellules Dispatching » du service des Travaux. Cel. Informatique PRXIMIT

ADOPTE à l'unanimité – 120^e annexe

101^e objet : Achat d'un véhicule de service réservé aux Services « Cellule Informatique » et « Cellule Cartographie ». Approbation du cahier spécial des charges. Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité et de financer par emprunt. Cel. Informatique 2001/AUTO

ADOPTE à l'unanimité – 121^e annexe

102^e objet : Création d'une salle de spectacle. Information au Conseil communal. 3^e/1^e 2001.772.190.MG

M. DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur l'Echevin DEPLUS, pouvez-vous fournir une brève explication ?

M. DEPLUS, Echevin : Oui, Monsieur le Bourgmestre.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je savais que vous le pouviez.

M. DEPLUS, Echevin : Oui, je peux le faire, effectivement, selon un sketch, on parle bien d'un sketch bien connu. Très brièvement, les derniers développements de cette salle de 400 à 600 places, finalement, c'est le terrain qui se trouve à l'angle de la rue du Passage et de la rue des Trois Boudins, c'est-à-dire sur le terrain militaire qui a été choisi pour accueillir cette salle de spectacle qui se fera, en fait, dans l'ancien manège de cette partie du terrain militaire et la Ville devrait acquérir cette parcelle de terrain. Mon Collègue, l'Echevin CARPENTIER, mène pour l'instant les négociations à cet égard. Il faut encore savoir pour que votre information soit complète, que c'est un dossier, je vous le rappelle qui a été remis au Phasing Out de l'objectif I, qui porte sur deux cent millions, que 100 millions devraient être pris en compte par le FEDER, ce qui est le cas, que 50 millions devraient être pris en compte par la Communauté Française, ce qui est aussi le cas et par la Ville de Mons, ce qui ne sera pas le

cas puisque la Communauté Française, c'est un des derniers développements, a accepté de prendre en charge la totalité de la part publique de ce dossier, donc les 100 millions. En d'autres termes, cela coûtera, et nous remercions évidemment les Ministres de la Communauté Française, notamment celui qui est en séance. On pourrait dire effectivement que cela coûtera, de toute façon, moins cher à la Ville puisque la Ville était censée mettre 50 millions dans cette opération, elle n'en mettra grosso modo, au prix du terrain, aux environs, c'est difficile à dire en l'état actuel des choses – d'une trentaine. Voilà, je pense que je n'ai pas été complet mais l'information est succincte, on a déjà beaucoup communiqué sur ce dossier.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Bien. Y a-t-il des questions ? Suggestions ? Recommandations ?

ADOPTE à l'unanimité – 122^e annexe

103^e objet : Convention de dépôt d'une œuvre de Patrick CORILLON, entre la Ville de Mons et la Fabrique d'église Sainte-Waudru. Culture 6344

ADOPTE à l'unanimité – 123^e annexe

104^e objet : Service de gardes d'enfants malades. Tarif horaire. Convention Euro. Jeunesse/Fam.

ADOPTE à l'unanimité – 124^e annexe

105^e objet : Redevance mensuelle due par les résidents du terrain sis route de Wallonie (Nomades). Affaires sociales

ADOPTE à l'unanimité – 125^e annexe

106^e objet : Information au Conseil communal : nouveau marché de service en vue d'assurer la mission d'inspection et de contrôle des denrées alimentaires en 2002. Environnement DA2002

M. BAILLY, Conseiller communal : Monsieur le Bourgmestre, en section, j'avais posé quelques questions à Madame CRUVEILLER, le dossier relatif à l'Inspection des denrées alimentaires étant arrivé sur la table de la Commission à ce moment-là. Je sais que vous avez choisi une procédure négociée, je sais également que le montant du marché est inférieur à 2,5

millions de francs donc, c'est une information au Conseil communal. Vous n'étiez pas obligé de venir avec le dossier en séance et le Collège aurait pu décider sans nous en informer, de la procédure qu'il allait adopter. Bref, vous venez aujourd'hui avec ce dossier, moi, je souhaiterais que quand on arrive en bout de procédure, on y revienne à nouveau pour nous faire part de la décision du Collège et des choix du Collège et qu'à ce moment-là, on puisse établir un tableau comparatif entre ce qui a été fait par la précédente mandature et ce qui sera fait par la nouvelle mandature. C'est tout ce que moi, j'ai à demander sur ce dossier-là.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie. Madame l'Echevine, je peux peut-être dire un mot ? Simplement, Monsieur le Conseiller, vous aviez demandé et on s'était engagé à ce que la nouvelle procédure soit soumise au Conseil, on s'y était engagé, on a tenu parole. Vous nous dites, maintenant, que ce n'était pas nécessaire. Mais voilà, nous avons été attentifs mais on vous promet que nous ferons des tableaux, soyez sans inquiétude à cet égard et même, vous aurez les tableaux de l'exercice de la convention actuelle. Point 122, tout le monde a lu les propositions de ... Monsieur le Conseiller, je présume que vous voulez prendre la parole ?

ADOPTE à l'unanimité – 126^e annexe

122^e objet : Signature de la Charte « Notre commune, ce n'est pas le bout du monde ». Affaires sociales

M. VISEUR, Conseiller communal : Oui je voulais quand même introduire le point.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je pensais qu'il allait être approuvé à l'unanimité, c'est pour cela... Je vous en prie.

M. VISEUR, Conseiller communal : C'est bien possible mais, enfin, qu'on sache au moins de quoi il s'agit puisque le point 122, c'est l'approbation de la Charte « Notre commune n'est pas le bout du monde ». Il y avait eu, lors de la campagne électorale, un débat à ce sujet-là qui porte, bien sûr, sur la préoccupation, pour les communes, de prendre en compte les intérêts du sud de la planète lorsqu'elles ont des décisions à prendre et de prendre des mesures favorables à ce sujet-là. A l'époque, pendant la campagne électorale, tous les partis, ici présents, s'étaient engagés à soutenir la Charte. J'estime donc que maintenant, il faudrait quand même passer à l'acte et la signer puisque le 27 octobre dernier, il y a eu une réunion à l'Hôtel de Ville, ici, qui était organisée par le CNCD pour toutes les communes de la Province et il est apparu que

Mons n'avait pas encore signé la Charte. D'où la proposition que j'ai faite de mettre ce point à l'ordre du jour pour que ce soit chose faite ; non pas que le Collège ne fait rien, la preuve c'est que nous accueillons une personnalité africaine, étrangère, ce qui certainement un acte de préoccupation vis-à-vis des populations et de la situation des populations du sud. Je crois toutefois qu'on peut encore faire plus, qu'il y a des nouvelles initiatives qui peuvent être prises et dans la résolution, j'en suggère une, ce n'est pas exclusif de toutes les autres, évidemment, mais c'est de se forcer de s'approvisionner tant que c'est possible, à chaque fois que c'est possible, en produits issus du commerce équitable, ce qui, à ma connaissance, ne se fait pas actuellement et qui n'a pas de conséquences budgétaires.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Nous buvons de temps en temps - et j'espère que cela se généralise - le café Max Havelaar. J'ai dit que je m'abstenais - pour ne plus avoir des critiques comme celles émises par Monsieur COLLETTE - de tout commentaire sur la qualité du café mais il est un fait que nous buvons du café Max Havelaar.

M. VISEUR, Conseiller communal : C'est très bien ! Je vous encourage à continuer à boire le café Max Havelaar. Je parlais des produits issus des magasins du Monde Oxfam parce que l'autre jour, j'ai vérifié sur une bouteille de jus d'orange, ce n'était pas le cas, il y a moyen d'aller plus loin que simplement le café Max Havelaar. Mais, j'espère, effectivement, qu'il n'y a aucun des groupes, ici, qui verra d'objections à voter cette résolution.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup.

ADOPTE à l'unanimité – 127^e annexe

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je suis ravi que nous ayons approuvé cette convention. Oui « notre Ville n'est pas le bout du monde ! » Mes Chers Amis, je pense que nous en arrivons ainsi à la fin de la séance publique. Je remercie toutes celles et tous ceux qui ont suivi aussi attentivement.

La séance s'ouvre à huis clos avec 42 présents
Sont absents : Messieurs TAQUIN, SPEER, LECOCQ.

107e objet :PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Octroi d'une interruption de carrière à 4/5^e temps à un chef de service administratif. 1^e 3295

ADOPTE - 128e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Prorogation pause carrière à mi-temps accordée à une employée d'administration. 1^e 4306

ADOPTE - 129e annexe

108e objet :PERSONNEL D'ENTRETIEN.

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Octroi d'une pause carrière par réduction d'1/2 temps à une femme de peine. 1^e 4109

ADOPTE - 130e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Démission honorable accordée à une femme de peine définitive. 1^e 3557

ADOPTE - 131e annexe

109e objet :AGENTS CONTRACTUELS SUBVENTIONNES

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Prorogation d'une interruption de carrière à mi-temps accordée à un rédacteur. 1^e 11432.4

ADOPTE - 132e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Prorogation de l'interruption complète de carrière accordée à un rédacteur. 1^e 11463.4

ADOPTE - 133e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- c) Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5^e temps à un rédacteur.
1^e 10460.1

ADOPTE - 134e annexe

110e objet :POLICE - PERSONNEL

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Nomination à titre définitif d'un inspecteur de police et attribution de son nouveau grade et de sa nouvelle échelle de traitement. 1^e 11982

ADOPTE - 135e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Nomination à titre définitif d'un inspecteur de police et attribution de son nouveau grade et de sa nouvelle échelle de traitement. 1^e 11985

ADOPTE - 136e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- c) Nomination à titre définitif d'un inspecteur de police et attribution de son nouveau grade et de sa nouvelle échelle de traitement. 1^e 11984

ADOPTE - 137e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- d) Attribution de la nouvelle échelle de traitement à deux commissaires de police. 1^e 5016/1

ADOPTE - 138e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- e) Attribution de la nouvelle échelle de traitement à trois inspecteurs de police qui optent pour le nouveau statut. 1^e 3110/4177

ADOPTE - de la 139e à la 141e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- f) Application de l'Arrêté royal du 30.3.2001 portant la position juridique du personnel des services de police. Attribution des nouveaux grades et des nouvelles échelles de traitement de certains membres du cadre opérationnel ayant fait l'objet d'une promotion ou d'une nomination après le 1.4.2001. 1^e 5016

ADOPTE - 142e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- g) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une auxiliaire de police. 1^e 10974

ADOPTE - 143e annexe

111e objet :SERVICE INCENDIE

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Mise en disponibilité pour maladie d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. 1^e 11199

ADOPTE - 144e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Octroi d'un congé préalable à la mise à la pension à 60 ans à un sapeur-pompier professionnel. 1^e 3055

ADOPTE - 145e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

c) Octroi d'un congé préalable à la mise à la pension à 60 ans à un sapeur-pompier professionnel. 1^e 3239

ADOPTE - 146e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

d) Octroi d'un congé préalable à la mise à la pension à 60 ans à un caporal pompier professionnel. 1^e 2868

ADOPTE - 147e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

e) Constitution d'une réserve de recrutement de sapeurs-pompiers professionnels chauffeurs. 1^e 5022

ADOPTE - 148e annexe

112e objet :CAISSE DES PENSIONS.

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

Fixation du montant de la pension de survie à allouer à la veuve d'un ancien sergent pompier professionnel. 1^e 1217

ADOPTE - 149e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

113e objet : CCAT. Remplacement d'un suppléant de la majorité du quart communal. Urbanisme CCAT2001

ADOPTE - 150e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

114e objet :CALVA de Cuesmes. Composition du Comité de Gestion. Régie foncière RF/MS

ADOPTE - 151e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

115e objet :CALVA de Saint-Symphorien. Renouvellement du Comité. Désignation du représentant de la Ville. Régie foncière RF/MS

ADOPTE - 152 annexe

116e objet :ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

1) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion islamique. 8^e/1^e 1448

ADOPTE - 153 annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 2) Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8^e/1^e
8094/8086/3021/8045/7950/8103/8043/8054/8054a/8006

ADOPTE - de la 154^e à la 168^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 3) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant de maîtres spéciaux d'éducation physique. 8^e 1^e 3098/3078/3099

ADOPTE - de la 169^e à la 171^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 4) Interruption de carrière partielle d'une maîtresse spéciale d'éducation physique. 8^e/1^e 3005

ADOPTE - 172^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 5) Fixation des prestations des maîtres spéciaux d'éducation physique. 8^e/1^e 1263

ADOPTE - 173^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 6) Désignation à titre intérimaire d'un maître spécial d'éducation physique. 8^e/1^e 3098a

ADOPTE - 174^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 7) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant de maîtres spéciaux de religion islamique. 8^e/1^e 8150/7635

ADOPTE - 175^e et 176^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 8) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de morale laïque. 8^e/1^e 1044

ADOPTE - 177^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 9) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant de maîtres spéciaux de morale laïque. 8^e/1^e
3064/3096/3157/3159/3199

ADOPTE - de la 178^e à la 182^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 10) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion catholique. 8^e/1^e 113

ADOPTE - 183^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

11) Désignation à titre intérimaire de maîtresses spéciales de religion catholique. 8^e/1^e
3138/3175/3093/3229

ADOPTE - de la 184^e à la 188^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

12) Désignation à titre intérimaires d'instituteurs(trices) primaires. 8^e/1^e
3066/3077/7042/3172/7985/3230/3112/3090/3108/3148/3204/
3231/3193/3120/3173/3114/3119/3149/3123

ADOPTE - de la 189^e à la 208^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

13) Réaffectation à titre définitif d'institutrices maternelles. 8^e/1^e 7949/7950

ADOPTE - 209^e et 210^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

14) Mise en disponibilité par défaut total d'emploi d'institutrices maternelles. 8^e/1^e 7949/7950

ADOPTE - 211^e et 212^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

15) Réaffectation à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8^e/1^e 7950/7949

ADOPTE - 213^e et 214^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

16) Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une institutrice maternelle. 8^e/1^e
6588

ADOPTE - 215^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

17) Détachement de leurs fonctions à ½ temps d'institutrices maternelles définitives. 8^e/1^e
7573/7952

ADOPTE - 216^e et 217^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

18) Détachement de ses fonctions d'une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 7786

ADOPTE - 218^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

19) Mise en disponibilité précédant la pension de retraite de type I à partir de 55 ans d'une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 6101

ADOPTE - 219e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

20) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'instituteurs(trices) primaires. 8e/1e 3069/3029/3053/3082/3079/3120/3157

ADOPTE - de la 220e à la 226e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

21) Mise en disponibilité pour convenances personnelles d'une institutrice primaire. 8e/1^e 5980

ADOPTE - 227e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

22) Mise à la retraite d'un instituteur primaire définitif. 8e/1^e 6125

ADOPTE - 228e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

23) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion protestante. 8e/1^e 1050

ADOPTE - 229e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

24) Réaffectation partielle à titre définitif d'une maîtresse spéciale de religion protestante. 8e/1^e 6089

ADOPTE - 230e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

25) Réaffectation partielle à titre intérimaire d'une maîtresse spéciale de religion protestante. 8e/1^e 6089

ADOPTE - 231e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

26) Désignation à titre intérimaire d'une maîtresse spéciale de religion protestante. 8e/1^e 3198

ADOPTE - 232e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

27) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de seconde langue. 8e/1^e 103

ADOPTE - 233e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

28) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant des maîtres spéciaux de seconde langue.

8e/1^e 3110/3111/3113/3118/3153

ADOPTE - de la 234^e à la 238^e annexes

117e objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

1) Désignation d'un professeur de cours spéciaux à titre temporaire dans un emploi non vacant.

8e/2^e 8328

ADOPTE - 239^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

2) Désignation d'un professeur de cours de religion islamique à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e/2^e 8217

ADOPTE - 240^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

3) Désignation d'un professeur de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant.

8e/2^e 8223

ADOPTE - 241^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

4) Désignation d'un professeur de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant.

8e/2^e 8304

ADOPTE - 242^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

5) Désignation d'une chargée de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant.

8e/2^e 8274

ADOPTE - 243^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

6) Désignation d'un professeur de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant.

8e/2^e 8291

ADOPTE - 244^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

7) Désignation d'un chargé de cours techniques et de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e/2^e 8339

ADOPTE - 245^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

8) Désignation d'un professeur de cours généraux et de morale à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e/2^e 8251

ADOPTE - 246e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

9) Désignation d'un professeur de cours généraux et de morale à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e/2^e 8252

ADOPTE - 247e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

10) Désignation d'un professeur de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/2^e 8213

ADOPTE - 248e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

11) Désignation d'un chargé de cours spéciaux à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/2^e 8319

ADOPTE - 249e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

12) Désignation d'une chargée de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/2^e 8294

ADOPTE - 250e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

13) Désignation d'une chargée de cours techniques à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/2^e 8312

ADOPTE - 251e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

14) Désignation d'un chargé de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/2^e 8331

ADOPTE - 252e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

15) Désignation d'un professeur de cours généraux et de morale, à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e/2^e 8224

ADOPTE - 253e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

16) Désignation d'une chargée de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant.
8e/2^e 8341

ADOPTÉ - 254e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

17) Désignation d'un professeur de cours généraux à titre temporaire dans un emploi vacant.
8e/2^e 8230

ADOPTÉ - 255e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

18) Désignation d'une chargée de cours spéciaux à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e/2^e
8342

ADOPTÉ - 256e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

19) Désignation d'un professeur de cours spéciaux à titre temporaire dans un emploi non vacant.
8e/2^e 8295

ADOPTÉ - 257e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

20) Désignation d'une chargée de cours généraux et de morale, à titre temporaire. 8e/2^e 8298

ADOPTÉ - 258e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

21) Désignation d'un professeur de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant.
8e/2^e 8343

ADOPTÉ - 259e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

22) Désignation d'une chargée de cours techniques et spéciaux à titre temporaire. 8e/2^e 8296

ADOPTÉ - 260e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

23) Désignation d'une chargée de cours de religion orthodoxe, à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e/2^e 8297

ADOPTÉ - 261e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

24) Désignation d'une surveillante-éducatrice à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/2^e 8344

ADOPTÉ - 262e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

25) Désignation d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle à titre temporaire. 8^e/2^e 7230

ADOPTÉ - 263e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

26) Désignation d'une chargée de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/2^e 8345

ADOPTÉ - 264e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

27) Désignation d'une secrétaire de direction à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/2^e 7825

ADOPTÉ - 265e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

28) Démission honorable d'un professeur de cours généraux. 8e/2^e 5446

ADOPTÉ - 266e annexe

118e objet : ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

a) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8e/2^e 8032

ADOPTÉ - 267e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

b) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 7350

ADOPTÉ - 268e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

c) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 8221

ADOPTÉ - 269e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

d) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 7683

ADOPTÉ - 270e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

e) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 6340

ADOPTE - 271e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

f) Désignation à titre temporaire d'une surveillante-éducatrice à mi-temps. 8e/2^e 8274

ADOPTE - 272e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

g) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques (détachement partiel). 8^e/2^e 7284

ADOPTE - 273e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

h) Désignation à titre temporaire d'un professeur de cours techniques. 8e/2^e 8200

ADOPTE - 274e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

i) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 8037

ADOPTE - 275e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

j) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 6543

ADOPTE - 276e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

k) Désignation à titre temporaire d'un surveillant-éducateur (mi-temps). 8e/2^e 8309

ADOPTE - 277e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

l) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8e/2^e 6354

ADOPTE - 278e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

m) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux. 8e/2^e 6476

ADOPTE - 279e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

n) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux
(dont par détachement de fonctions). 8^e/2^e 7578

ADOPTÉ - 280e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

o) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 8346

ADOPTÉ - 281e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

p) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 7931

ADOPTÉ - 282e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

q) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une directrice. 8e/2^e 7005

ADOPTÉ - 283e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

r) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8e/2^e 7922

ADOPTÉ - 284e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

s) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8e/2^e 8227

ADOPTÉ - 285e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

t) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 8336

ADOPTÉ - 286e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

u) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux. 8e/2^e 7252

ADOPTÉ - 287e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

v) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8e/2^e 6938

ADOPTÉ - 288e annexe

119e objet :INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE - PROMOTION SOCIALE

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

1) Désignation à titre temporaire d'un professeur de cours techniques. 8e/2^e 8299

ADOPTE - 289e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

2) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 8041

ADOPTE - 290e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

3) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 8225

ADOPTE - 291e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

4) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 8221A

ADOPTE - 292e annexe

M. l'Echevin DARVILLE se retire pour ce point.

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

5) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8e/2^e 8355

ADOPTE - 293e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

6) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8^e/2^e 7930

ADOPTE - 294e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

7) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 8046

ADOPTE - 295e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

8) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8e/2^e 8264

ADOPTE - 296e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

9) Désignation à titre temporaire d'une surveillante-éducatrice (mi-temps). 8e/2^e 8274A

ADOPTE - 297e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

10) Désignation à titre temporaire d'une surveillante-éducatrice (mi-temps). 8e/2^e 8225A

ADOPTE - 298e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

11) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux et techniques. 8e/2^e 8218

ADOPTE - 299e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

12) Désignation à titre temporaire d'un surveillant-éducateur à mi-temps. 8e/2^e 7779

ADOPTE - 300e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

13) Désignation à titre temporaire d'un professeur de cours techniques. 8e/2^e 8226

ADOPTE - 301e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

14) Rappel provisoire à l'activité d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 7013

ADOPTE - 302e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

15) Désignation à titre temporaire d'un professeur de cours généraux. 8e/2^e 8240

ADOPTE - 303e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

16) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8e/2^e 7913

ADOPTE - 304e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

17) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8e/2^e 7865

ADOPTE - 305e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

18) Désignation à titre temporaire d'un professeur de cours techniques. 8e/2^e 8300

ADOPTE - 306e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

19) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 6671

ADOPTE - 307e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

20) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 8346A

ADOPTE - 308e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

21) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 8148

ADOPTE - 309e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

22) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 8169A

ADOPTE - 310e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

23) Désignation à titre temporaire d'un professeur de cours techniques et de pratique professionnelle (détachement de ses fonctions). 8^e/2^e 7121

ADOPTE - 311e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

24) Désignation à titre temporaire d'un professeur de cours techniques. 8e/2^e 8210

ADOPTE - 312e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

25) Désignation à titre temporaire d'un professeur de cours techniques. 8e/2^e 8285

ADOPTE - 313e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

26) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8e/2^e 8170

ADOPTE - 314e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

27) Désignation à titre temporaire et rappel provisoire à l'activité d'un chargé de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8^e/2^e 6471

ADOPTE - 315e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

28) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 7823

ADOPTE - 316e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

29) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 7979

ADOPTE - 317e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

30) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8e/2^e 8172

ADOPTE - 318e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

31) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8e/2^e 8227A

ADOPTE - 319e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

32) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 7817

ADOPTE - 320e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

33) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques et de pratique professionnelle (détachement partiel de ses fonctions). 8e/2^e 6664

ADOPTE - 321e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

34) Désignation à titre temporaire d'une sous-directrice. 8e/2^e 6390

ADOPTE - 322e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

120e objet : ASBL « Centre des Écritures Dramatiques – Wallonie Bruxelles »
Représentation de la Ville après le renouvellement du Conseil communal au 1.1.2001. Culture
6346

ADOPTE - 323e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

121e objet : Agent contractuel subventionné. Prorogation de l'interruption complète de carrière accordée à une assistante sociale. 1^e 11228.6

ADOPTE - 324e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au voeu de l'article 12 § 5 de la loi du 30 novembre 1887, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2001.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO.

=====